rapport annuel
2019

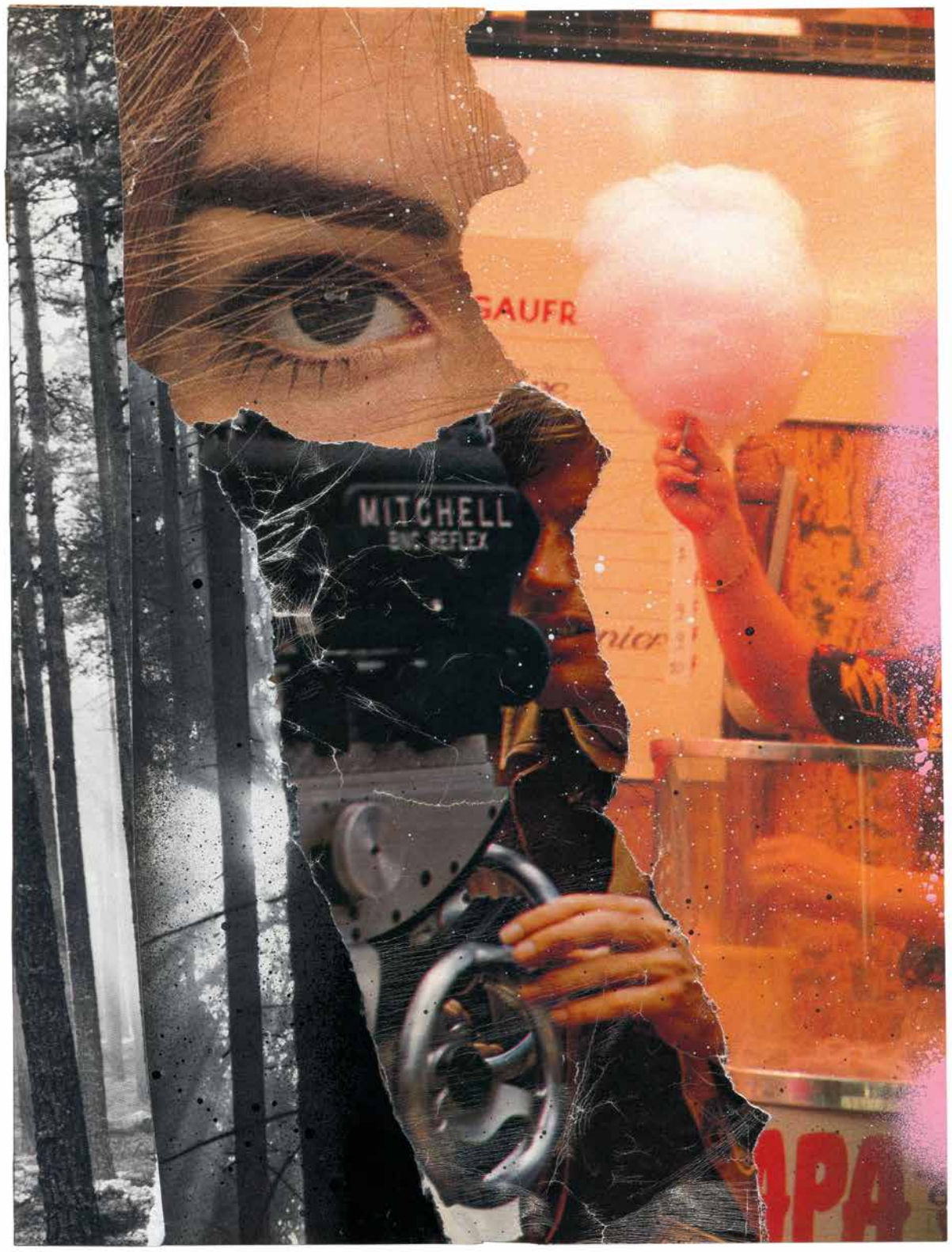

AFDAS
DEMAIN SERA FORMATION

sommaire

2 — Édito des Présidentes

6 — partie 1
Plus de services, toujours plus proches

14 — partie 2
Plus de formations pour plus d'emploi

22 — partie 3
Plus d'alternance et d'apprentissage

30 — partie 4
Plus d'appui aux branches

36 — Le mot du Directeur Général

38 — L'Afdas en chiffres

44 — Le conseil d'administration

édito

L'année 2019, marquée par l'agrément de l'Afdas en tant qu'**opérateur de compétences** et l'élargissement de son périmètre à **sept nouvelles branches** qui l'ont rejoint, est aussi celle de la **réussite de la transformation** au long cours à laquelle notre OPCO a fait – et continuera de faire – face.

D'abord, sa **transformation politique.** Au fil de négociations responsables et respectueuses des équilibres, il s'est donné les moyens de construire une **nouvelle gouvernance** immédiatement opérationnelle et réactive dans un contexte législatif et réglementaire instable. Dès l'agrément publié, le conseil d'administration a pris les décisions nécessaires à la continuité de l'activité formation. Cela, en décidant d'axes stratégiques qui répondaient aux exigences de la réforme, en stabilisant les niveaux de prise en charge et en développant une dynamique paritaire fondée à la fois sur le respect de la culture et de l'activité de chacune des branches et sur une cohérence d'ensemble pour tous ses publics.

Ensuite, la **transformation technique** de l'Afdas. L'arrivée dans son périmètre de **22 737 entreprises** et de **204 901 nouveaux salariés** a profondément impacté le pilotage de l'OPCO, qui a dû répondre à la triple urgence, engendrée par un calendrier extrêmement contraint, d'adapter son organisation, de s'acculturer aux problématiques des nouveaux secteurs et d'intégrer les nouveaux adhérents, tout en assurant un haut degré de service à l'ensemble de ses ressortissants. Un cap que l'engagement des équipes nous a permis de franchir, ce dont nous les remercions.

De gauche à droite : Angeline Barth / Isabelle Gentilhomme

L'année 2019 a aussi été l'occasion de tisser de **nouvelles relations** avec des **acteurs institutionnels** tels que France Compétences, la DGEFP* ou le cabinet du ministère du Travail, avec lesquels les discussions sur les ajustements législatifs et réglementaires, notamment pour nos publics spécifiques, ont été continues.

Chacune de ces interactions a été l'occasion de réaffirmer notre conception de l'OPCO : **l'Afdas est l'opérateur de ses branches, des entreprises et des salariés qui y mettent en œuvre leur qualification.** Tout en s'attachant à remplir les missions dévolues par la loi, la gouvernance et le pilotage de l'OPCO doivent être guidés par les choix stratégiques des branches.

La crise sanitaire de 2020, dont l'issue reste incertaine pour une majorité des professionnels de nos secteurs, rappelle combien le **dialogue social** et l'**expertise** de ceux qui les animent doivent rester le pilier d'une politique emploi-formation définie au plus près des besoins des acteurs.

En accompagnant la crise dans toutes ses dimensions, l'OPCO et le paritarisme qui le gouverne auront encore démontré, s'il le fallait, toute son **utilité économique, politique et sociale.**

Angeline Barth
Présidente
Isabelle Gentilhomme
Vice-présidente

* Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

CHIFFRES CLÉS 2019

collecte globale Afdas

350 M€

dont

7,4 M€ au titre de la CSA (contribution supplémentaire à l'apprentissage)

actions de formation

176 410

entreprises cotisantes

61 327

taux d'accès à la formation des salariés permanents et des publics spécifiques

19,6 %

organismes de formation financés par l'Afdas

10 507

subventions

36,5 M€

Le « nouvel » Afdas, 44 branches réunies dans les secteurs :

- audiovisuel
- casinos
- distribution directe
- édition
- exploitation cinématographique
- golf
- hôtellerie de plein air
- loisirs
- organismes de tourisme
- presse
- publicité
- spectacle vivant
- sport
- télécommunications

7 pôles paritaires sectoriels

Afin de favoriser les synergies, le partage d'expérience entre les branches professionnelles et le déploiement d'actions communes sur des problématiques transversales (certifications intersectorielles, alternance…), les branches sont regroupées en sept pôles paritaires sectoriels :

- communication & industries créatives
- loisirs & divertissement
- médias
- spectacle & création
- sport
- télécommunications
- territoires et tourisme

Une réinvention réussie

Une loi en remplace une autre. Mais l'Afdas est toujours là. Et sort même renforcé de la vaste transformation du paysage de la formation professionnelle qui s'est opérée en 2019. En devenant le 30 mars 2019 l'un des 11 opérateurs de compétences (OPCO) agréés par l'État, l'ex-OPCA/OCTA/OPACIF a élargi son périmètre d'intervention. Il accueille désormais 44 branches différentes réunissant 506 818 salariés et 61 327 entreprises. Aux branches « historiques » de la culture, de la communication, des médias et des loisirs sont venues s'ajouter celles du sport, du tourisme, des télécommunications, du golf, les agences de mannequins, les casinos et l'hôtellerie de plein air. Cette apparente disparité de métiers cache toutefois de nombreuses convergences et une vraie cohérence. De nombreuses branches entretiennent le même rapport au public, partagent des rythmes de travail atypiques ou des carrières discontinues, vivent les mêmes mutations qui transforment leur modèle économique, se retrouvent côte à côte dans des projets fédérateurs comme les Jeux Olympiques de 2024 ou se réunissent dans des chaînes de valeur cohérentes. Enfin, la plupart d'entre elles sont aussi majoritairement composées de TPE et PME, comme c'était le cas des dix secteurs « historiques ». Mais si l'ADN de l'Afdas n'a pas changé le 30 mars 2019, ses missions ont profondément évolué pour se concentrer autour de trois grandes fonctions régaliennes fixées par la loi de 2018 : le développement de l'alternance et le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; la mise en œuvre d'un service de proximité au bénéfice des entreprises et en particulier des TPE et PME de moins de 50 salariés pour favoriser l'accès à la formation de leurs salariés ; l'appui technique aux branches en matière de certification et de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Autant d'évolutions qui ont exigé de l'Afdas de se réinventer, se réorganiser et de refonder ses axes stratégiques. Mais aussi d'apprendre de nouveaux métiers (gestion des contrats d'apprentissage, certification…), d'acquérir de nouvelles expertises et de faire monter en compétence ses collaborateurs. Anticipée dès 2018, cette transformation s'est poursuivie tout au long de 2019 et, malgré la crise sanitaire, durant l'année 2020 comme le prouvent les pages de ce rapport annuel. Loin d'être achevée, elle mobilisera encore l'ensemble des équipes en 2021, dans un seul objectif : accompagner du mieux possible les branches, les adhérents et les publics particuliers dans toutes leurs actions et projets en matière de compétences et d'emploi.

Une réorganisation autour de quatre nouvelles directions

Pour mieux répondre aux missions confiées aux OPCO par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'Afdas s'est réorganisé autour de quatre directions transversales.

• **La Direction du Développement**, chargée d'animer le réseau de proximité interne et les acteurs des territoires qui contribuent au développement des compétences, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, ou politiques et administratifs.

• **La Direction Nationale des Opérations**, chargée de rationaliser et d'optimiser l'activité administrative, de la demande de prise en charge à la facturation et le règlement des prestataires dans les règles imposées.

• **La Direction de l'Innovation Sociale et de l'Ingénierie de Projet**, chargée d'accompagner les branches et les entreprises dans leurs projets spécifiques et « sur mesure », y compris les problématiques de certification. La Direction abrite également le Département Offre et Qualité de la Formation, qui assure une veille stratégique sur l'évolution des contenus et des formats de formation.

• **La Direction des Partenariats et Relations Institutionnelles**, chargée de coconstruire avec l'écosystème national et territorial les conditions d'un développement de la formation à la fois innovant et efficient et de tisser des relations avec les branches adhérentes, notamment via les CPNEF et les observatoires.

chiffres clés :

251 collaborateurs en 2020

+20 % par rapport à 2018

1 PLUS de services

toujours plus PROCHES

Plus de conseillers mieux répartis sur le territoire, des portails dédiés à chacun des publics pour **faciliter leur démarche formation, une information plus précise et mieux ciblée… En 2019, l'Afdas a poursuivi et renforcé la dynamique** engagée depuis plusieurs années pour **se rapprocher toujours plus de différents publics** et leur proposer des **services plus accessibles**. Une démarche qui répond aussi à **l'exigence de proximité fixée aux OCPO par « la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».**

Un portefeuille d'adhérents majoritairement composé de TPE et PME

En devenant le 29 mars 2019 l'un des 11 opérateurs de compétences et en accueillant sept nouvelles branches, l'Afdas a changé de dimensions. D'abord sur le plan quantitatif. L'intégration du sport, par exemple, s'est traduite par l'arrivée de 17 378 nouveaux adhérents réunissant 70 260 salariés. Plus concentré, le secteur des télécoms et ses 847 entreprises voient désormais l'OPCO prendre en charge la formation de 85 399 salariés supplémentaires. Enfin, l'hôtellerie de plein air représente 2 639 adhérents et 17 737 salariés. Au total, l'Afdas a vu son nombre d'adhérents augmenter, passant de 40 472 (les dix secteurs historiques) à 61 327, soit une croissance de près de 52 %… Parallèlement, l'extension de son champ d'activité sectoriel s'est aussi traduite par un changement de dimension géographique. Si les entreprises des 37 branches historiques, comme l'audiovisuel, les médias ou la publicité, sont majoritairement implantées en Île-de-France et dans les métropoles régionales, il en va tout autrement pour les nouvelles branches. Le tourisme est là où il y a des touristes, l'hôtellerie de plein air se concentre surtout près des plages, et les casinos dans les stations thermales ou balnéaires. Quant au sport, il est disséminé sur l'ensemble du territoire, jusque dans les petites villes qui possèdent leurs clubs locaux de football ou de rugby. La répartition géographique des adhérents de l'Afdas s'est donc modifiée, générant notamment un surcroît d'activité dans les régions du Sud (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse…) ou encore dans les Pays de la Loire.

Cas particulier
–
L'Afdas, c'est aussi des entreprises ne relevant pas d'une convention collective ou d'un accord national de branche sur la formation qui ont choisi de rejoindre l'OPCO à l'image, par exemple, du Club Med, de Belambra, de la Réunion des Musées Nationaux, de la Cité des Sciences, de l'Institut de France…

En revanche, l'arrivée des sept nouvelles branches n'a fait que renforcer ce qui était déjà l'une des caractéristiques « génétiques » du portefeuille d'adhérents des 37 branches historiques : la prédominance des petites – voire très petites – structures. Aujourd'hui, 98 % des employeurs du champ de l'OPCO emploient moins de 50 salariés. Et lorsque les adhérents ne sont pas des TPE ou PME mais des groupes de dimension nationale, leur organisation en réseau masque une atomisation de petites structures, et, par conséquent, un besoin de proximité en matière de formation. Plusieurs branches ou secteurs s'inscrivent dans ce mode de structuration économique. C'est le cas, par exemple, de l'exploitation cinématographique, des casinos, voire de la publicité. Les groupes de cinémas Pathé Gaumont, MK2 ou CGR rassemblent ainsi un réseau de cinémas qui sont autant d'entreprises de moins de 50 salariés. Si les politiques RH et formation y sont construites au niveau du groupe, les engagements respectifs restent « imputables » à chacun des cinémas en tant qu'entités propres. Le même constat vaut pour les réseaux de casinos (Barrière, Partouche, Joa) ou certains groupes d'hôtellerie de plein air (Yelloh Village, Capfun…).

La réponse de l'Afdas

De nouveaux secteurs, des adhérents et des salariés plus nombreux, plus dispersés, et qui ne disposent pas, le plus souvent, de par leur taille, d'un collaborateur dédié aux ressources humaines. À cette nouvelle donne de son périmètre s'ajoute pour l'Afdas le double défi fixé aux OPCO par la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 : augmenter le taux d'accès à la formation dans les entreprises de moins de 50 salariés et développer l'alternance et l'apprentissage. Pour y répondre, l'OPCO a poursuivi en 2019 le mouvement de densification de son réseau territorial déjà engagé l'année précédente afin d'anticiper la future loi et de se rapprocher encore davantage de ses adhérents. Quatre nouvelles délégations ont été créées à Paris pour l'Île-de France, à Caen pour la Normandie, à Nantes pour les Pays de la Loire ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane *(voir ci-contre)*. De nouveaux bureaux ont été également ouverts à Clermont-Ferrand, en Martinique et en Guyane. Enfin, l'équipe de conseillers de la délégation des Pays de la Loire, à Nantes, a été renforcée. Au-delà des nouvelles implantations, un effort sans précédent de renforcement des équipes de conseillers au contact des entreprises et des publics particuliers a été réalisé. Leur nombre est ainsi passé de 47 en 2019 à 80 en 2020. Selon la taille des délégations et des bureaux, ces derniers sont généralistes ou spécialisés par type de public (entreprises, particuliers), voire par secteur d'activité, comme en Île-de-France.

PERSPECTIVES 2020

La crise sanitaire aura eu raison de la poursuite du programme de redéploiement du réseau de proximité qui devait s'achever fin 2020. Alors que plusieurs nouvelles implantations de bureaux étaient prévues, seules deux ouvertures de bureau ont été programmées d'ici à la fin de l'année à Bayonne et à Chambéry. Les autres (Brest, Nice, Ajaccio…) seront décalées courant 2021. À terme, l'Afdas comptera ainsi 25 implantations (délégations et bureaux) sur l'ensemble du territoire.

L'Afdas jette l'ancre en outre-mer

Par l'arrêté du 29 mai 2019, l'Afdas a été désigné OPCO autorisé à gérer les fonds de la formation professionnelle en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, pour les 44 branches de son périmètre. Pour mieux honorer cet agrément, le conseil d'administration a souhaité que l'OPCO dispose en 2019 d'une implantation en propre en Guadeloupe, Martinique et Guyane, comme il en existait déjà en 2017 à La Réunion. Objectif ? Développer l'activité de l'Afdas, jusqu'ici déléguée à un OPCA, auprès des entreprises locales, dont le taux d'accès à la formation est inférieur à celui de la métropole. Cet ancrage facilite les échanges avec les adhérents et les aide à mieux monter leurs projets en amont avec un conseiller ou à saisir à temps des opportunités de financement de dispositifs ponctuels. Plus largement, en étant présent sur place, l'Afdas détecte mieux les besoins en formation des entreprises pour ensuite renforcer l'offre de formation mise à leur disposition. Cela, en travaillant avec les organismes locaux de formation, en développant des formations à distance ou encore en incitant des organismes métropolitains à localiser des sessions sur place. Une dynamique qui engendre aussi des partenariats au profit des adhérents, à l'image de l'EDEC régional signé avec le Conseil régional de La Réunion et les services de l'État en 2018 pour le spectacle vivant.

© Patrick Durand / Interlinks image

Bertrand Queyroi
Conseiller Emploi-Formation Expert / Bordeaux

–

Bertrand a travaillé six ans dans le champ de l'insertion par l'activité économique comme Référent Insertion, Formateur, puis Responsable de formation, tout en suivant de 2001 à 2003 une formation certifiante en ingénierie de formation et environnement réglementaire de la formation continue. Il intègre l'Afdas en 2003, en qualité de Chargé de Mission à Bordeaux. Il est et aujourd'hui Conseiller Emploi-Formation Expert au sein de la délégation Nouvelle-Aquitaine.

DÉCRYPTAGE

Délégations, bureaux, permanences : un triple ancrage sur le terrain

Pour offrir un service de proximité maximal sur l'ensemble du territoire, l'Afdas décline sa présence selon trois formats.

Délégations
Composées d'un délégué et de conseillers emploi-formation généralistes ou spécialisés (entreprises, publics particuliers, secteurs d'activité). Le délégué pilote les conseillers des bureaux de sa délégation et noue des relations avec les acteurs institutionnels et les partenaires en charge des thématiques emploi-compétences au sein des grands bassins d'emploi.

Bureaux
Composés d'un ou plusieurs conseillers qui assurent l'accompagnement des entreprises (chez qui ils peuvent se déplacer) et des publics particuliers.

Permanences
Assurées à un rythme hebdomadaire ou mensuel dans les villes environnantes par les conseillers d'un bureau ou d'une délégation où l'Afdas n'est pas présent (Nancy, Besançon, Nevers, Lons-le-Saunier, Le Havre, Poitiers, Nîmes…) pour accueillir sur place les adhérents et les publics particuliers.

chiffres clés :

47
conseillers Emploi-Formation de proximité en 2019

80
en 2020

L'Afdas, toujours aux **côtés** des publics particuliers

Depuis sa création en 1972, l'Afdas gère des publics particuliers spécifiques : les intermittents du spectacle salariés, les journalistes rémunérés à la pige et les artistes-auteurs. Une mission qui, au-delà de dispositifs de financement et de gestion propres aux statuts à part de ces populations (multi-employeurs, auteurs), exige des prestations d'accompagnement individuel de proximité. Concrètement, des conseillers Emploi-Formation dédiés reçoivent les intermittents du spectacle, les pigistes et les artistes-auteurs tous les jours de la semaine avec ou sans rendez-vous dans les différents bureaux à Paris et en régions, ou lors de permanences hebdomadaires ou mensuelles dans les villes où l'OPCO n'est pas implanté. 9 514 d'entre eux, dont 7 262 intermittents du spectacle, ont ainsi été reçus en 2019 et se sont informés sur les dispositifs dont ils pouvaient bénéficier et éventuellement pour construire leur projet personnel d'évolution professionnelle. Cet accompagnement a débouché sur 13 439 entretiens individuels avec un conseiller, tous types d'entretien confondus. Parmi ceux-ci, 3 614 s'inscrivaient dans le cadre du CEP (Conseil en évolution professionnelle). La plateforme d'accueil téléphonique créée par l'Afdas en 2017 pour la prise en charge du CEP a, en outre, reçu 1 000 appels par mois pour une prise en charge personnalisée des demandes de CEP de niveau 1 (accueil et information) préalables aux rendez-vous en face-à-face avec un conseiller (niveau 2) et au financement (niveau 3).

CEP : plus de 2 000 salariés accompagnés dans leur projet professionnel

Dès janvier 2015, l'Afdas s'est investi pleinement dans le déploiement du Conseil en évolution professionnelle (CEP), un dispositif d'information et de conseil créé par la loi du 5 mars 2014. Ouvert aux salariés, dont les intermittents du spectacle et les pigistes (2 832 bénéficiaires en 2019), ce service, gratuit, personnalisé et confidentiel leur permet d'être accompagnés dans la formalisation et de coconstruire avec un conseiller Emploi-Formation un projet professionnel, débouchant ou non sur des formations, voire un changement de métier. Depuis le 1er janvier 2020, l'Afdas et les autres OPCO ne sont plus opérateurs du CEP. Néanmoins, plusieurs enquêtes de satisfaction menées auprès des bénéficiaires ont montré la valeur ajoutée de la prestation de l'Afdas. En 2018, par exemple, 97 % d'entre eux déclaraient être très satisfaits de la qualité de l'accueil et 88 % du service assuré par le conseiller CEP.

Nombre de bénéficiaires du CEP

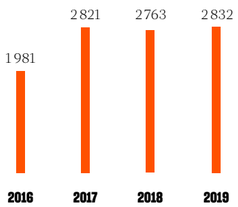

chiffres clés :

9 514

particuliers dont

7 262

intermittents ont été accueillis en 2019 par nos conseillers Emploi-Formation « particuliers »

Jouer collectif, une stratégie **gagnante** pour mailler le territoire

Pour l'Afdas, se rapprocher de ses publics passe aussi par la démultiplication des contacts de ses experts et conseillers avec les entreprises, les intermittents, pigistes ou artistes-auteurs, grâce à différents dispositifs collectifs. Seules ou en partenariat avec d'autres acteurs (Apec, Pôle Emploi…), 30 « matinales » d'information dédiées aux TPE-PME ont été ainsi assurées ainsi qu'une webconférence mensuelle sur un dispositif spécifique : apprentissage, préparation opérationnelle à l'emploi (POE), action de formation en situation de travail (AFEST) ou encore un tour de France en sept étapes consacré à la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Afdas a également été présent dans dix festivals et événements (Avignon, Rencontres photographiques d'Arles, Biennale des arts plastiques de Besançon, Salon des sports d'Aix-en-Provence, congrès national des Offices de Tourisme…) pour assurer une permanence auprès des adhérents TPE-PME. Autant d'opportunités d'informer à la fois ses publics sur les dispositifs de formation, de mieux leur faire connaître les services offerts par l'Afdas ou encore d'échanger avec l'écosystème sur les grands enjeux RH et de compétences des différents secteurs couverts par l'OPCO. Ce dernier s'est fixé l'objectif de développer ces dispositifs en augmentant d'ici à 2022 de 50 % le nombre de réunions d'information collective, pour satisfaire, notamment, les acteurs du sport et du tourisme au plus près de leur implantation.

24 conseillers Emploi-Formation dédiés aux particuliers

Le réseau de l'Afdas compte 24 conseillers Emploi-Formation répartis sur le territoire dont neuf à Paris. Leur mission est à la fois de recevoir sur site les publics particuliers pour l'examen et le traitement de leur demande et de promouvoir la formation dans le cadre de réunions d'information collective, en propre, en partenariat (notamment avec Pôle Emploi), ou lors d'événements culturels (forums, festivals, salons).

PERSPECTIVES 2020

« My A », le nouveau système d'information de l'Afdas *(voir page 16)*, permettra d'ici la fin de l'année 2020 de dématérialiser la relation avec les publics particuliers et de promouvoir les actions collectives. Comme les entreprises et les centres de formation, les intermittents du spectacle, les artistes-auteurs et les journalistes rémunérés à la pige disposeront alors d'un portail dédié sur lequel ils pourront déposer leurs demandes de prise en charge et accéder en temps réel au suivi de leur demande.

Informer pour relayer l'action de proximité

En complément du service de proximité des conseillers et des actions collectives, l'Afdas déploie un vaste plan de communication et d'information dématérialisées pour aider les adhérents et les publics particuliers à mieux connaître les opportunités des dispositifs de formation. Outre des informations « flash » sur Facebook, LinkedIn ou Twitter (plus de 20 000 abonnés), l'OPCO produit de nombreuses ressources (guides, fiches, observatoires des métiers…) et adresse aux différents publics des newsletters mensuelles au format numérique (35 en 2019) ainsi que des e-mailings (près de 1 000 opérations en 2019).

Corine Bellier
Déléguée Régionale
Pays de la Loire
/ Nantes

–

Après des études en psychologie sociale et sociologie appliquée, Corine s'oriente vers les ressources humaines en 1997. Après des expériences chez EDF, Yves Rocher, à la CCI de Bretagne et au sein de l'ARACT Poitou-Charentes, elle rejoint l'OPCA Habitat-Formation en 2007 puis Uniformation où elle réalise en parallèle un executive master en management de la formation. Elle rejoint l'Afdas en décembre 2019 pour créer la délégation régionale Pays de la Loire.

© Aurélien Mahot / Interlinks image

Cinéma d'animation : suivez le guide en 3D

–

On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Afin de faire davantage connaître les métiers du cinéma d'animation 3D et favoriser les reconversions professionnelles au sein du secteur, la CPNEF de l'audiovisuel et l'Afdas ont soutenu la réalisation d'un film d'animation par le studio Supamonks. Révélé aux Rencontres Animation Formation d'Angoulême en novembre 2019, il permet de découvrir de façon ludique et pédagogique, en deux minutes chrono, les 16 métiers intervenant dans la chaîne de fabrication d'un film en 3D.

: **https://youtu.be/pucgL9I6Me4**
et sur le site de la CPNEF.

PERSPECTIVES 2020

My A

Une proximité décuplée par une révolution digitale

Après trois ans de chantier et quelques mois de retard dus à la crise sanitaire, l'Afdas a progressivement déployé « My A », son nouveau système d'information, en interne en janvier 2020, puis vers ses publics et partenaires à partir du mois de juillet 2020.

À la clé ? Une véritable révolution de la relation client entre les conseillers/gestionnaires de l'OPCO, et les différents protagonistes d'une action de formation – entreprises adhérentes, publics particuliers, centres de formation – grâce à des portails dédiés à chaque population et une logique de workflow. Chacun de ces portails alimente le service d'information de l'Afdas tout en permettant de dématérialiser un maximum de procédures et de centraliser/automatiser les tâches d'administration des dossiers de formation (demandes de formation, inscriptions, gestion des contrats d'alternance et d'apprentissage, facturation des formations par les organismes…). Résultat : une réduction drastique des échanges de courrier, un traitement et des notifications en temps réel, et un raccourcissement des délais à chaque étape. Le tout avec une traçabilité de l'information pour toutes les parties prenantes – chacune partageant les mêmes données au même moment – ainsi qu'une sécurisation garantissant l'accès aux informations aux seuls acteurs habilités. Malgré la complexité du développement du projet, qui a dû prendre en compte l'arrivée des nouvelles branches, les modifications de la réforme de la formation professionnelle, ou l'interfaçage avec d'autres bases de données (Caisse des Dépôts et Consignations, CPF, alternance…), « My A », a tenu ses promesses, grâce à une bonne appropriation de l'outil par la très grande majorité des adhérents et partenaires. D'ici à fin 2020, les publics particuliers disposeront à leur tour de leur propre portail, dont le lancement sera accompagné de nombreuses actions de communication. « My A » s'enrichira de nouvelles fonctionnalités par la suite et permettra ainsi à l'Afdas d'assurer dès début 2021 la gestion fluide et centralisée de 100 % des nouveaux dossiers de formation.

Outils

Dans le prolongement de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'Afdas a mis à jour et enrichi en 2020 sa collection de guides et supports « mode d'emploi » à destination de ses adhérents : l'apprentissage et l'alternance, l'apprentissage dans le sport, l'entretien professionnel, le développement des compétences dans les PME, l'AFEST. Ces guides sont accessibles et téléchargeables par tous sur le site internet de l'Afdas à l'adresse : https://collection.afdas.com/

Apec

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) et l'Afdas ont signé le 20 mai 2020 une convention de partenariat pour accompagner les adhérents dans le recrutement et l'intégration des cadres (seniors et jeunes diplômés compris) dont elles ont besoin.

plus de FORMATIONS

Priorité aux entreprises de moins de 50 salariés ! Pour tenir le cap fixé aux OPCO par la réforme de la formation professionnelle, **l'Afdas, dont 98 % des adhérents sont des TPE-PME, a enrichi son offre de formations et de services en 2019.** Et pour répondre aux **besoins en compétences de l'ensemble de ses adhérents et des publics particuliers** qui lui sont rattachés, ses équipes les ont accompagnés dans une **logique de sur-mesure,** afin de favoriser toujours plus **l'accès du plus grand nombre à la formation.**

La formation des TPE-PME,

l'une des trois fonctions régaliennes de l'Afdas

La réforme de 2018 demande aux OPCO « d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ». Une mission que l'Afdas remplit depuis de nombreuses années en raison de la prédominance des TPE et PME parmi ses adhérents. Et qu'il assure notamment grâce à son « offre clés en main ». De 150 offres à son lancement en 2016, elle totalise aujourd'hui plus de 1 300 formations référencées qui peuvent être financées à 100 % et qui couvrent la quasi-totalité des besoins transverses des entreprises de petite taille et de leurs salariés : bureautique, langues, sécurité, management, efficacité professionnelle, gestion de projet, digital/numérique, RSE (responsabilité sociétale d'entreprise) et égalité femmes-hommes ou encore RGPD…
En 2019, l'Afdas a continué à enrichir son catalogue de formations, dans des domaines comme le digital ou la RSE. Parallèlement, un effort particulier a été effectué pour structurer des offres dédiées aux nouvelles branches qui ont rejoint l'OPCO le 1er avril 2019, comme en disposaient déjà les branches historiques comme la publicité ou l'audiovisuel. Des rubriques du site de l'Afdas permettent aux adhérents d'accéder en ligne à l'offre de leur secteur et aux organismes de formation proposant des formations spécialisées (par exemple, management d'une équipe sportive pour la branche du sport, big data ou cloud computing pour les télécoms, ou encore entretien des espaces verts et perfectionnement des jardiniers pour le golf).

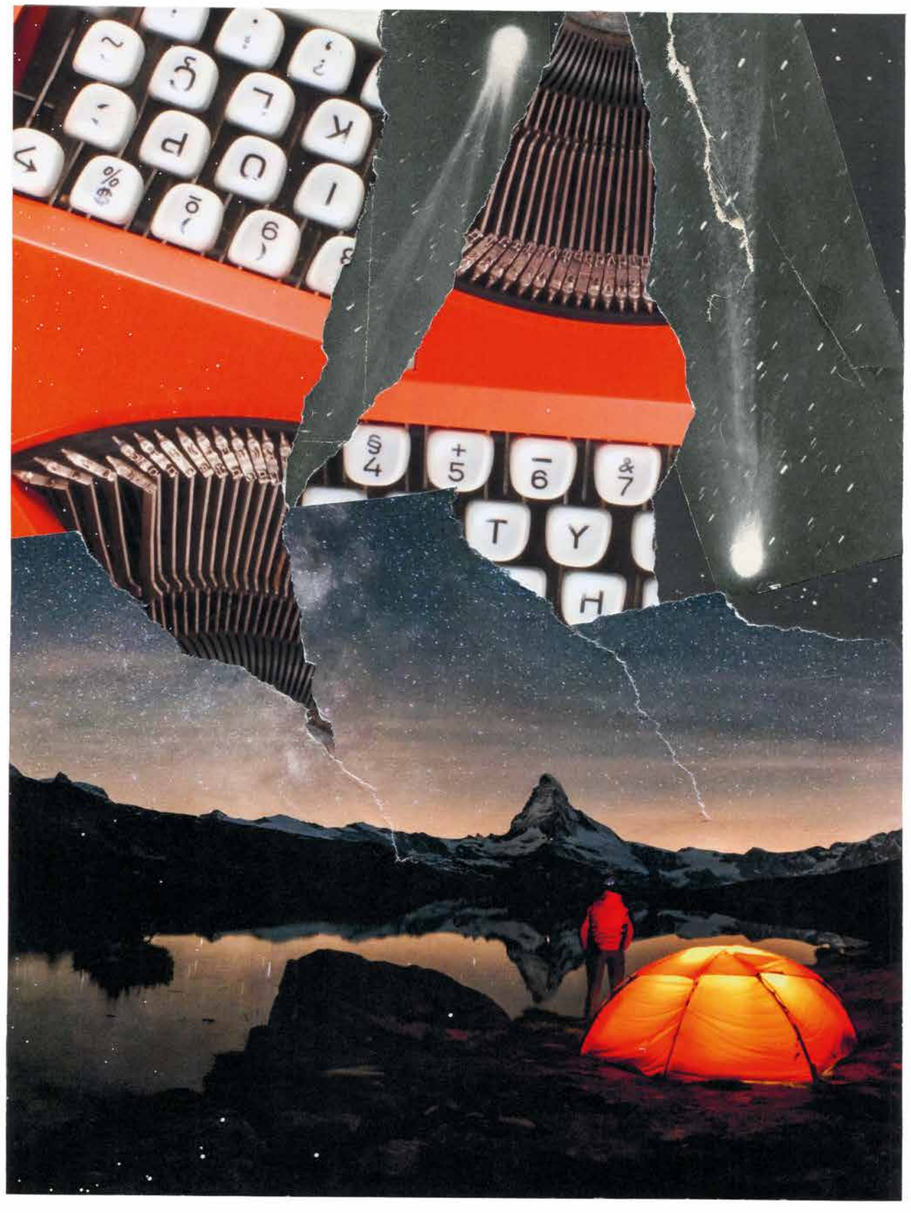

pour plus D'EMPLOI

Une nouvelle approche
pour booster le taux d'accès à la formation des TPE et PME

Afin de remplir la mission de développement de la formation dans les TPE et PME confiée aux OPCO dans la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, » l'Afdas opère une véritable révolution, rendue possible par « My A », son nouveau système d'information déployé en 2020 *(voir page 13)*. Ce dernier, qui intègre un outil CRM (customer relationship management – gestion de la relation client), va désormais permettre de mieux animer la relation avec les entreprises adhérentes selon leurs habitudes de « consommation de la formation ». Cela, en distinguant trois catégories d'entreprises : les entreprises « affiliées » régulièrement utilisatrices des dispositifs de formation, les « opportunistes » qui utilisent occasionnellement la formation, et celles dites « dormantes » qui ne l'utilisent jamais. Chaque conseiller Emploi-Formation de l'Afdas se verra confier un portefeuille d'adhérents avec l'objectif de développer les actions de formation chez les entreprises qui se forment peu ou pas, et d'augmenter ainsi la part d'affiliés. L'OPCO mettra en œuvre une campagne sur trois ans de contacts effectifs et utiles destinés à recenser les besoins d'une grande majorité d'entreprises. Pour ce faire, chaque conseiller se verra confier un objectif de rencontre de ces entreprises cibles et de 320 contacts utiles par an en moyenne. Au bout des trois ans, un tel dispositif devrait permettre de toucher 33 % des 18 800 entreprises de moins de 11 salariés opportunistes et dormantes et 100 % de celles de 11 salariés et plus. Au-delà de la multiplication des rencontres avec les entreprises, le CRM affinera et segmentera les canaux distanciels collectifs (newsletter, e-mailings, webconférences…) pour adresser au bon adhérent et au bon moment la bonne information correspondant à son profil et ses besoins (taille, secteur d'activité, dispositifs…).

chiffre clé :

1 300

formations référencées dans l'offre « clés en mains » de l'Afdas

Cinq ans de CPF, l'Afdas au rendez-vous

Dès janvier 2015, l'Afdas et les partenaires sociaux ont accompagné les adhérents, leurs salariés ainsi que les intermittents pour les faire profiter des opportunités du Compte personnel de formation (CPF), un dispositif créé par la loi du 5 mars 2014 en remplacement de l'ancien DIF. D'année en année, un nombre croissant de formations ont été éligibles au CPF (300 au sein de l'offre clés en main en 2019) et les dépenses consacrées à son financement n'ont eu de cesse de progresser. Depuis le 1er décembre 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations a pris le relais des OPCO dans la gestion du CPF.

Dépenses de formation du CPF (en M€)

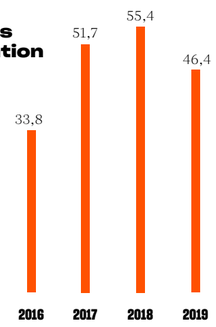

Le consulting démocratisé
grâce à l'« appui-conseil »

De par leur dimension, la majorité des TPE-PME adhérentes de l'Afdas ne disposent pas de fonctions support ou transversales ni d'expertises dans des domaines clés comme les ressources humaines, la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ou la transformation digitale. Pour répondre à cette problématique, l'Afdas et les branches ont développé un dispositif innovant, baptisé « appui-conseil ». Le principe ? Un accompagnement sur mesure de l'entreprise par le consultant d'un cabinet spécialisé, sélectionné par l'Afdas dans le cadre d'un appel d'offres sur une durée de cinq jours étalés sur plusieurs mois. Après une phase de diagnostic, le consultant accompagne le chef d'entreprise dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action. Et cela gratuitement pour les entreprises de moins de 50 salariés, grâce au financement à 100 % par l'Afdas. De leur côté, les entreprises de 50 à 249 salariés peuvent bénéficier, sous conditions, d'un financement partiel des coûts de la prestation, grâce aux fonds conventionnels des branches. Après avoir créé en 2017 l'appui-conseil dans le domaine des ressources humaines (recrutement, droit du travail, organisation, compétences, formation, conditions de travail, gestion des âges…), l'Afdas et les branches ont décliné le dispositif en avril 2019 à la RSE, un domaine de plus en plus réglementé suscitant des attentes de plus en plus fortes des parties prenantes dans tous les secteurs d'activité. Cette nouvelle offre apporte aux adhérents une méthodologie et des outils « pratico-pratiques » pour élaborer leur démarche RSE (égalité femmes-hommes, diversité, environnement, parties prenantes…) et construire un plan d'action opérationnel en lien avec toutes leurs parties prenantes. Elle complète la mise à disposition d'un outil d'autodiagnostic déjà proposé à nos adhérents. De même, l'Afdas a lancé une autre prestation d'appui-conseil consacrée à la transformation digitale que doivent engager de très nombreux adhérents pour communiquer avec leur public, développer leur activité ou optimiser leur organisation à l'aide d'un système d'information performant. Comme pour l'appui-conseil RH, ces nouvelles offres s'appuient sur l'accompagnement de chaque entreprise par un expert sur une durée de cinq jours, répartis sur une période de 12 mois maximum. Enfin, à titre expérimental, l'Afdas a également lancé en 2019 des appuis-conseils consacrés à la formation en situation de travail (AFEST – *voir page 28)* – et à l'égalité femmes-hommes (Bretagne et Pays de la Loire).

Emmanuel Chow-Chine
Délégué Régional Auvergne-Rhône-Alpes / Lyon

Né à La Réunion, Emmanuel Chow-Chine a rejoint la métropole pour terminer ses études de droit puis a intégré l'Afdas à Lyon, où il a fêté en 2019 ses 20 ans d'ancienneté en devenant Délégué Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

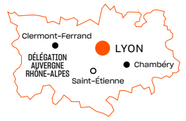

© Sylvain Bouzat / Interlinks image

chiffre clé :

60

cabinets d'appui-conseil partout en France

Des formations à la demande et sur mesure

Accompagnement de la transformation, développement de l'employabilité, reclassement dans le cadre d'un plan social, évolution digitale des métiers… Les entreprises du champ de l'Afdas peuvent être confrontées à des problématiques de compétences qui ne sont pas traitées par l'offre de formation classique ni finançables par les dispositifs existants. Pour répondre à leurs besoins, l'Afdas les accompagne dans la conception de projets sur mesure. En plus de son expertise en termes d'ingénierie pédagogique (élaboration du parcours de formation, rédaction du cahier des charges et sélection des organismes de formation…), l'OPCO apporte son savoir-faire pour aider l'entreprise à mobiliser les bons dispositifs comme les POE collectives *(voir page ci-contre)* ou le tout nouveau contrat de professionnalisation expérimental *(voir page 28)* et à bénéficier des financements les plus intéressants.

En 2019, plusieurs adhérents ont ainsi fait appel à ses équipes. C'est le cas de Belambra, un nouvel adhérent qui a choisi l'Afdas en 2019, pour qui celui-ci a mis en place des formations sur mesure de responsables de centre de vacances, d'animateurs, de cuisiniers et de gouvernantes. Autre exemple : l'OPCO a accompagné des compagnies de danse participant au programme de l'Opéra de Paris « Les Indes Galantes » pour faire monter en compétence des danseurs de street-dance afin qu'ils se familiarisent avec l'œuvre de Rameau. Enfin, pour le groupe audiovisuel Media365, retenu par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) pour créer sa chaîne de télévision officielle « Sport en France », l'Afdas a validé des modules de formation (vidéo, montage…) qui ont permis à 90 sportifs, représentant chacun un sport olympique, de devenir les ambassadeurs-journalistes-reporters de leur discipline de la chaîne.

chiffres clés :

250
appuis-conseils réalisés en 2019

500
en 2020

600
en 2021

700
en 2022

PERSPECTIVES 2020

Un nouvel appui-conseil pour rebondir après le confinement

En offrant la possibilité aux TPE-PME d'accéder à des prestations de conseil sur mesure, le format de l'appui-conseil peut s'adapter à d'autres thématiques. L'OPCO a sollicité l'ensemble des prestataires déjà référencés pour les appuis-conseils pour faire intervenir leurs consultants afin d'accompagner les entreprises dans la reprise de leur activité. D'une durée d'un à cinq jours, cet appui-conseil Rebondir se caractérise par sa souplesse, en pouvant être réalisé en tout ou partie à distance. Comme les autres appuis-conseils, il est financé à 100 % pour les entreprises de moins de 50 salariés.

POEC : une solution performante pour répondre aux besoins de compétences

La préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) a de nouveau séduit de nombreuses branches et nouveaux adhérents en 2019. Pour de très bonnes raisons, ce dispositif, ouvert à des demandeurs d'emploi de tout âge, permet aux entreprises d'obtenir les compétences qui leur manquent sur des métiers émergents ou en tension. Cela, en montant des programmes de formation sur mesure. Grâce au soutien de l'Afdas, qui accompagne les branches et les adhérents dans le montage de POEC (ingénierie pédagogique, cahier des charges des formations, subventions pour cofinancer les coûts pédagogiques…), plusieurs programmes ont été déployés aussi bien dans les secteurs historiques (audiovisuel, cinéma d'animation, publicité, spectacle vivant, parcs de loisirs…) que dans les nouvelles branches (télécoms, sport, casinos). Dans la publicité, par exemple, des POEC suivies d'un contrat de professionnalisation expérimental de six mois en distanciel ont été déployées sur de nouveaux métiers comme le spécialiste data pour le marketing digital ou l'expert en marketing digital. Dans les télécoms, une cinquantaine de jeunes sans diplôme issus des quartiers prioritaires de la ville ont été formés par l'École des Plombiers du Numérique au métier de technicien d'installation de la fibre optique, dans le cadre d'une POEC cofinancée par l'Afdas.

Guillaume Doisneau
Délégué Régional Adjoint de la délégation Bretagne-Centre Val de Loire / Rennes

Après l'obtention de son BTS, Guillaume Doisneau a rejoint l'Afdas en 2001 comme Assistant de Formation avant de devenir Chargé de Coordination en 2004, puis Adjoint à la délégation en 2007. Il est Délégué Régional Adjoint de la délégation Bretagne-Centre Val de Loire depuis 2019.

© Aude Sirvain / Interlinks image

Les casinos jouent et gagnent grâce à la POEC

L'Afdas a accompagné la branche des casinos dans le montage de programmes de formation de croupiers, un métier très exigeant en forte tension partout en France, et particulièrement à Paris, depuis l'autorisation de l'ouverture de cercles de jeu dans la capitale en 2019. Pour la seule Île-de-France, 284 demandeurs d'emploi, dont des allocataires du RSA de Seine-Saint-Denis, ont été formés. Des programmes similaires ont été organisés en régions (Normandie, Occitanie…). Malgré la crise sanitaire, de nouvelles POEC ont été initiées en 2020, grâce à la dotation de 7 M€ obtenue par l'Afdas lors d'un appel à projets de l'État et de Pôle Emploi.

chiffres clés :

84
POEC financées par l'Afdas en 2019, représentant

1 233
demandeurs d'emploi

Hôtellerie de plein air

Aussitôt après avoir rejoint l'Afdas, la branche de l'hôtellerie de plein air a fait appel à son nouvel OPCO pour l'accompagner dans plusieurs projets destinés à développer les compétences des professionnels du secteur. Un parcours innovant de formation à la carte pour les responsables de camping et leurs collaborateurs a été développé en 2019 puis déployé en janvier 2020 à Montpellier. Durant plusieurs jours, ils ont pu suivre les modules de formation de courte durée de leur choix sur des thématiques variées : législation, commercial, internet et réseaux sociaux, droit du travail… Ce programme, dont le format répond aux besoins d'une population peu habituée à se former, a rencontré un large succès (131 participants). En parallèle, la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) a sollicité l'Afdas pour organiser, à partir de 2020, un parcours du même type s'étalant sur trois ans pour accompagner les campings dans la démarche de labellisation qualité de la profession et dont une première session pilote a réuni 27 stagiaires issus de 20 campings. Enfin, dans le cadre des financements du Fonds national de l'emploi (FNE) – Formation, l'Afdas a accompagné la FNHPA en 2020 dans le montage d'une formation en distanciel assurée par Tourisme Academy pour permettre aux campings de revisiter leur relation avec la clientèle à l'aune du contexte sanitaire du Covid-19, avant le démarrage de la saison estivale. Un programme qui a lui aussi enregistré un large succès avec 1 026 participants pour 296 campings.

Développer l'accès à la formation des publics particuliers

En devenant un OPCO, l'Afdas a conservé l'une de ses missions historiques fixées par les partenaires sociaux de ses branches : le développement de l'accès à la formation des publics particuliers que sont les 242 820 salariés intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel, les 4 000 journalistes pigistes et les 14 350 artistes-auteurs. Pour cela, et à la demande des partenaires sociaux, l'Afdas met à leur disposition, comme pour les salariés de ses entreprises adhérentes, des offres de formation spécifiques. Chaque population peut ainsi accéder à un catalogue d'offres clés en main élaboré avec les partenaires sociaux. Celui-ci réunit des formations-métiers dédiées (techniciens audiovisuel, spectacle vivant, auteurs des arts graphiques et plastiques 2D-3D, pigistes…) de qualité et à des tarifs répondant aux barèmes de prise en charge. Plus de 500 formations conventionnées sont, par exemple, proposées aux intermittents. S'y ajoutent les très nombreuses formations transverses (langues, bureautique, informatique, sécurité…) de l'offre clés en main de l'OPCO *(voir page 18)*.

Hope : l'insertion des réfugiés au service des entreprises

L'Afdas, en partenariat avec l'AFPA, le CFPTS, Pôle Emploi et l'OFII, a initié de nouveaux programmes « Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi » (Hope) en 2019 avec les secteurs des musiques actuelles du théâtre et le Parc Astérix. Ce dispositif solidaire permet d'accompagner l'intégration de réfugiés par la formation tout en répondant aux besoins en compétences des adhérents. Cela, en associant une POEC pour l'apprentissage du français et un contrat de professionnalisation de six à huit mois renouvelable pour se former à un métier (entraîneur et animateur sportif, par exemple).

À Arles, des formations ENSP à la carte entre deux expositions

Pour faciliter l'accès à la formation de ses publics spécifiques, l'Afdas innove chaque année en organisant des formations dans les festivals. En partenariat avec l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP), l'OPCO a, par exemple, proposé un parcours de formation permettant de cerner les enjeux professionnels en lien avec la diffusion et la valorisation de productions photographiques de commande ou artistiques. Accessible aux professionnels des arts visuels, du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de la photographie d'auteur, ce parcours à la carte était composé de dix modules de 2 h 30 chacun (réseaux sociaux, dossier artistique, livre photographique, Photoshop®…) et se déroulait à des horaires facilitant la participation des stagiaires aux manifestations des Rencontres d'Arles.

chiffre clé :

13 %

C'est le taux d'accès à la formation des salariés intermittents

PERSPECTIVES 2020

S'adapter à la crise sanitaire

Confinement, télétravail, temps partiel, fermeture des lieux accueillant du public… La crise sanitaire a rebattu les cartes du travail et de la formation dans la plupart des secteurs de l'Afdas. Pour éviter qu'elle ne se traduise par un arrêt brutal des démarches d'amélioration des compétences des adhérents, l'OPCO s'est mobilisé. Pour encourager la formation à distance, des outils (guides, catalogues en ligne…) ont été développés pour les entreprises et les organismes de formation et de nouvelles formations ont été référencées afin de répondre aux nouveaux besoins créés par la crise sanitaire (management d'une équipe à distance, organisation du télétravail, sécurité sanitaire, redémarrage de l'activité, réassurance du public, fonction de référent Covid-19…). De nombreuses entreprises ont saisi cette opportunité de continuer à former leurs salariés grâce à la mobilisation par l'Afdas de l'aide exceptionnelle du FNE – Formation débloquée par le ministère du Travail qui permet de financer 100 % des coûts pédagogiques jusqu'en décembre 2020. Comme les autres OPCO, l'Afdas a bénéficié d'une gestion déléguée du dispositif. Habituellement ouvert aux seules entreprises de moins de 250 salariés, le FNE – Formation a été renforcé de manière temporaire pour répondre aux besoins en formation des entreprises et des salariés placés en activité partielle, quelle que soit leur taille. Sur les 11 OPCO, l'Afdas est le troisième en termes de dotation reçue (17 M€) en raison du très fort impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs de la culture, du tourisme et du sport.

Formation à distance

De nombreux salariés intermittents et artistes-auteurs n'ont pas pu travailler pendant le confinement ni dans les mois qui ont suivi, alors que dans le même temps, de nombreux stages en présentiel étaient annulés. Pour leur permettre de profiter de cette période d'inactivité pour développer leurs compétences, l'Afdas a référencé et mis en ligne sur son site, dès avril 2020, des offres de formation en distanciel.

My A

D'ici la fin de l'année 2020, les publics particuliers bénéficieront à leur tour du nouveau système d'information de l'Afdas, « My A ». En plus de recevoir une information plus ciblée selon leur profil, ils disposeront alors d'un portail digital dédié facilitant leurs demandes de formation et les échanges avec leur conseiller *(voir page 16)*.

Chantier

Une grande partie de l'année 2020 est consacrée par les équipes de l'Afdas à répondre à une nouvelle obligation induite par la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » : la sélection pour 2021 des offres de formation métiers par la voie de la commande publique et non plus par étude de projets pédagogiques comme jusqu'à maintenant. Pour ce faire, l'Afdas et les partenaires sociaux des différentes commissions élaborent des appels d'offres publics.

Nouvelle donne

La structure du plan de formation des intermittents devrait connaître en 2020 des modifications radicales compte tenu du déploiement de la réforme : la fin de la période de professionnalisation, la fin du CIF CDD en 2018, et le transfert du CPF à la Caisse des Dépôts et Consignations suscitent, de ce point de vue, des travaux en commission pour adapter les définitions de droit commun aux particularités des intermittents (notamment la définition du principe de reconversion et les conditions d'éligibilité au CPF de transition, et la mesure de l'impact du transfert de financement de la période de professionnalisation sur le plan de développement des compétences).

PLUS D'ALTERNANCE ET D'APPRENTISSAGE 3

L'Afdas s'est mobilisé en 2019 pour remplir la **nouvelle mission** fixée aux OPCO : **développer l'alternance et l'apprentissage** et assurer leur promotion auprès de toutes les parties prenantes.
De **l'accompagnement des branches et des adhérents** dans leur stratégie d'alternance, en passant par le **financement et la gestion des contrats d'apprentissage** (contrats hors conventions régionales) ou le **déploiement de dispositifs innovants...** retour sur une année riche en projets et réalisations assurant durablement l'ancrage de ce mode de qualification qui répond aux **attentes des entreprises et des jeunes** dans les secteurs couverts par l'Afdas.

Alternance : une (double) voie sur le chemin de l'emploi

Le développement de l'alternance n'est pas seulement l'une des nouvelles missions essentielles confiées par le législateur aux OPCO. Pour l'Afdas, c'est aussi une modalité de qualification professionnelle qui répond de plusieurs façons aux besoins de ses branches, qu'elle passe par un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage. Prérecruter des alternants est d'abord un levier pour répondre à leurs problématiques structurelles ou conjoncturelles de recrutement. C'est aussi un moyen d'intégrer de nouvelles compétences, au regard des mutations économiques, technologiques et énergétiques majeures à court, moyen et long termes, que doivent accompagner tous les secteurs du champ de l'Afdas. Et c'est, enfin, un facteur de promotion de la responsabilité sociale des entreprises, à l'heure où la contribution à l'insertion et l'emploi durable des jeunes, y compris des moins diplômés, s'impose de plus en plus dans les entreprises adhérentes de l'OPCO comme axe stratégique de leur politique générale. Toutes ces raisons font que l'Afdas est déjà engagé depuis plusieurs années auprès des branches et de ses adhérents en faveur de l'alternance. La réforme de la formation professionnelle, dont l'un des principaux volets concerne l'alternance, ne fait que renforcer cet engagement. L'OPCO devient l'unique interlocuteur et financeur des entreprises pour leurs contrats d'apprentissage, comme il l'était déjà pour les contrats de professionnalisation. Une nouveauté qui lui permet de mieux accompagner les branches et ses adhérents dans leur stratégie d'alternance et de contribuer encore davantage à la lutte contre le chômage des jeunes.

chiffres clés :

11 625
contrats de professionnalisation financés par l'Afdas dont :

52 %
pour les demandeurs d'emploi

21 %
de ces demandeurs d'emploi avaient + de 26 ans

bilan

Apprentissage

L'Afdas a enregistré un nouveau record de collecte en convainquant de nouvelles entreprises (les branches presse, parcs de loisirs, publicité, notamment) de lui verser leur contribution. 68,2 M€ ont été collectés début 2019 auprès des entreprises (sur leur masse salariale de 2018), soit une progression de + 3 % en un an et de + 22 % en quatre ans. Pour soutenir les filières d'excellence d'apprentissage, l'Afdas et les branches ont mobilisé les fonds libres de la taxe d'apprentissage collectés auprès des adhérents. 124 établissements répondant à des indicateurs de performance et de RSE instaurés par les partenaires sociaux ont ainsi été soutenus. L'Afdas, qui n'assure plus la collecte de la taxe d'apprentissage à partir de 2020, a ouvert une enveloppe de 2 M€ pour continuer à subventionner des CFA qui souhaiteraient se moderniser ou ouvrir de nouvelles filières.

Contrats de profession-nalisation

64 % ! C'est la croissance du nombre de contrats de professionnalisation financés et gérés par l'Afdas en 2019 par rapport à 2018. Comme les années précédentes, les branches ont reconduit leur « coup de pouce de l'alternance ». 1 273 068 € permettant de financer des coûts pédagogiques supérieurs au forfait de prise en charge et ainsi de lever les freins à la signature de nouveaux contrats.

chiffres clés :

14 872

contrats d'apprentissage en cours récupérés auprès des CCI

3 500

nouveaux contrats saisis par les adhérents dans « My A »

2019

Apprentissage : contrat rempli !

La collecte en moins, la gestion en plus. Conformément à la réforme de la formation professionnelle de 2018, l'Afdas, comme les dix autres OPCO, a désormais la charge d'instruire et de gérer les contrats d'apprentissage de ses adhérents, jusqu'ici administrés par les chambres de commerce et d'industrie. Une tâche qui représente pour l'organisme un véritable métier à part entière. Et à laquelle il s'est attelé durant de nombreux mois et pour laquelle il a créé un nouveau service dédié de dix collaborateurs, renforcé de 13 salariés équivalents temps plein en période de rentrée. Dans un premier temps, les équipes de la Direction Nationale des Opérations ont dû préparer la récupération informatique des contrats en cours – un contrat pouvant s'étaler sur trois ans – signés depuis 2018 par les adhérents des secteurs d'activité du champ de l'Afdas. Un chantier aussi énorme que complexe, rythmé par de nombreuses réunions avec la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP) et les autres OPCO, afin de réussir la bascule de données issues de bases différentes, alors que parallèlement, les règles de gestion évoluaient ou étaient précisées au fil des mois avec la publication des décrets d'application de la loi. Au total, l'Afdas a ainsi récupéré 14 872 contrats en cours arrivés en quatre vagues successives à partir du mois de décembre 2019 jusqu'en avril 2020. Cela, tout en requalifiant les données incomplètes de nombreux contrats ou en prenant en compte les multiples événements éventuels qui rythment la vie d'un contrat (rupture, avenants…). En même temps que cette opération indispensable pour régler les factures des CFA trois fois dans l'année selon le calendrier de paiement établi par la DGEFP, l'Afdas a préparé l'arrivée des nouveaux contrats signés à partir du mois de novembre 2019 puis, à partir de juillet 2020, leur saisie par les adhérents eux-mêmes sur le nouveau portail « My A » *(voir pages 13 et 21)*. Une opération là aussi réussie – à la mi-septembre 2020, on enregistrait déjà 3 500 contrats saisis par les entreprises – et de bon augure alors que les incitations prévues dans le plan de relance de l'apprentissage du Gouvernement devraient convaincre un nombre croissant d'adhérents de signer de nouveaux contrats.

Guillaume Ladoux
Conseiller Emploi-Formation
/ Paris

–

Après un DUT gestion des entreprises et administrations et un master manager des projets en système d'information à Toulouse Business School, Guillaume a travaillé durant un an au Fongecif Occitanie en tant que Chargé d'Orientation et Conseil auprès des publics en reconversion professionnelle. Il a rejoint l'Afdas et la délégation d'Île-de-France en février 2020 en qualité de Conseiller Emploi-Formation auprès des TPE-PME des branches de l'audiovisuel et des télécoms.

© Peter Allan / Interlinks image

Un conseil de proximité 360° aux adhérents

En couvrant désormais à 360° l'ensemble du champ de l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation classiques ou expérimentaux, Pro-A), l'Afdas devient un interlocuteur privilégié des branches et des entreprises pour les conseiller dans leur politique d'alternance, au-delà de sa mission de gestion des contrats. Quel contrat choisir entre une formation diplômante, certifiante (apprentissage) ou continue, davantage orientée vers une qualification (contrat de professionnalisation) ? Vers quels établissements se tourner ? Comment s'organise l'alternance ? Quels financements obtenir ? Quelle est la rémunération de l'alternant ? Autant de questions que se posent de nombreuses TPE-PME. Le besoin d'accompagnement concerne aussi les plus grandes structures qui veulent miser davantage sur l'alternance, créer leur CFA interne, disposer d'un appui d'ingénierie pédagogique, expérimenter l'AFEST ou faire appel à des financements complémentaires. Pour répondre à ces attentes, l'Afdas s'est mobilisé tout au long de l'année 2019 et le fait encore en 2020 à l'heure où de nouveaux dispositifs sont déployés dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'apprentissage « 1 jeune, 1 solution ». En plus du renforcement de son réseau de proximité, l'OPCO a fait monter en compétence ses conseillers Emploi-Formation sur l'apprentissage – un champ qu'ils ne couvraient pas jusqu'ici – ainsi que ses délégués régionaux, qui remplissent un nouveau rôle d'animation des CFA et des organismes de formation en alternance de leur région. Même chose au Siège, dont le service d'Ingénierie/Conseil a été renforcé en termes d'innovation et de capacité d'intervention (équipes, projets dédiés, mise à disposition de supports techniques, cellule certification formée à faire et à faire faire). Ainsi, en collaboration avec la Direction de la Communication, ont été publiés de nouveaux guides « modes d'emploi » digitaux et téléchargeables sur l'alternance décryptant contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage – en les comparant – ainsi qu'un dernier sur l'alternance dans le sport. Celui sur l'entretien de professionnalisation a finalement été revisité. Enfin, dans une logique d'appui-conseil, l'OPCO renforce également son accompagnement des branches en termes de certification et d'adéquation entre la demande et l'offre de formation, voire de choix de prise en charge des contrats.

Marie-Annick Ambroise
Responsable du Pôle Conseil / Paris

–

Après avoir intégré l'Afdas en 1990 comme Assistante de Formation, Marie-Annick a été durant 14 ans Adjointe du département Intermittents avant de créer, en 2014, le Pôle Artistes, Auteurs et Journalistes Pigistes. Depuis septembre 2019, elle met à profit cette expérience en tant que Responsable du Pôle Conseil. Sa mission : réinventer le conseil auprès de ces trois publics historiques de l'Afdas et des salariés des entreprises adhérentes afin de contribuer à leur accompagnement individualisé, à l'heure où le CEP n'est plus un dispositif déployé par l'OPCO.

© Peter Allan / Interlinks image

Accompagner les entreprises qui veulent créer leur CFA

La simplification de la création d'un centre de formation par l'apprentissage (CFA) « maison » – l'une des innovations de la réforme de la formation professionnelle en matière d'alternance – suscite un grand intérêt chez de nombreux adhérents de l'Afdas. Disposer de son propre CFA permet de former et d'intégrer des jeunes dont le profil et les compétences sont en parfaite adéquation avec les besoins de l'employeur. Pour autant, malgré les facilités offertes par la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, » créer un CFA n'est pas à la portée de toutes les entreprises, exige des moyens et ne répond pas forcément à leurs besoins. C'est pourquoi l'Afdas propose à ses adhérents un diagnostic en amont de leur projet. Plus que sur les problématiques juridiques, les experts de l'OPCO interviennent sur les aspects de stratégie et d'ingénierie pédagogique, en aidant les entreprises à se poser les bonnes questions : faut-il ouvrir un CFA interne ou le partager avec d'autres entreprises ? Faut-il confier la formation à un partenaire pédagogique ? Quel diplôme délivrer ? Quelles sont les certifications éligibles ? Plusieurs adhérents ont bénéficié de ce soutien sur mesure en 2019 comme Orange, l'UCPA, les Fédérations françaises de football et de tennis et les clubs de football, qui s'est concrétisé par des premières ouvertures de CFA en fin d'année et en 2020. Sur son site afdas.com, l'OPCO a mis en ligne un guide de la création d'un CFA, complété par un kit de documents types.

L'Afdas et ses adhérents tiennent salon(s)

Développer l'alternance passe aussi par la promouvoir auprès des jeunes et faciliter leur mise en relation avec des entreprises. Dans cet objectif, l'Afdas a participé à plusieurs salons « Jeunes d'Avenirs » en 2019 (Lille, Paris, Marseille…), en invitant sur son stand des entreprises adhérentes (JCDecaux, Disneyland Paris, HOPPS, Sarawak…) à informer les jeunes sur leurs opportunités d'emploi et de formation, et à les rencontrer lors de job datings. En amont des manifestations, les entreprises ont pu déposer leurs offres sur une plateforme, et les jeunes, leur CV. Cette présence de l'OPCO sur des événements dédiés à l'emploi des jeunes a été interrompue durant le premier semestre 2020 mais a repris à la rentrée (salon Jeunes d'Avenirs de Paris au mois de septembre). L'Afdas a également été partenaire de la Grande rentrée de l'Apprentissage, un forum national digital pour faciliter la rencontre entre des jeunes de 16 à 30 ans à la recherche d'une entreprise et des recruteurs à la recherche d'un apprenti.

Des aides aussi pour les alternants

–

L'Afdas n'oublie pas les alternants. En septembre 2019, l'OPCO a lancé, en partenariat avec Audiens, une nouvelle offre de services pour accompagner les alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation des entreprises adhérentes du domaine de la culture couvertes par le groupe mutualiste. Deux demi-journées par semaine, une plateforme téléphonique d'écoute, de conseil et d'orientation permet aux alternants de se renseigner sur les différentes aides auxquelles ils ont droit dans les domaines du logement, de la mobilité et de la santé-prévention. Cette première initiative est reconduite sur 2020.

« 2023 apprentis » : l'Afdas dans le « pack » de la Coupe du Monde de rugby 2023

–

2023 apprentis pour la Coupe du Monde de rugby, c'est le challenge que se sont fixé la Fédération française de rugby (FFR) et le GIP 2023, organisateur de la compétition. Pour le tenir, ils ont fait appel à l'Afdas. Ce projet d'ampleur a pour objectif de professionnaliser la filière de l'Ovalie et ses 2 000 clubs amateurs de rugby dans la perspective de l'afflux prévisible de nouveaux licenciés que provoquera la Coupe du Monde. Grâce aux futures recettes de l'événement évaluées à 14 M€, la FFR disposera des ressources nécessaires pour sécuriser l'emploi des apprentis, qui bénéficieront pour partie d'un CDI à la suite de leur contrat d'apprentissage. Ces derniers, dont la sélection a commencé en septembre 2020, seront recrutés aux niveaux bac professionnel ou généraliste, ou bac +3 pour suivre des formations de différents niveaux en apprentissage de deux/trois ans conduisant aux métiers d'animation/gestion de projet (510 jeunes), d'administrateur/responsable de structure sportive (1 095 jeunes), de manager des organisations sportives (418 jeunes) ou de manager d'un événement sportif international (90 jeunes). En tant qu'OPCO de la branche du sport, l'Afdas assurera le financement et la gestion des contrats d'apprentissage. Mais son intervention va bien au-delà. Associé dès 2019 au lancement du projet, il accompagne la FFR et le GIP 2023 sur tous les aspects pédagogiques, dont la création et l'agrément d'un titre en licence professionnelle ou la recherche de centres de formation partenaires pour les niveaux de formation bac et bac +5. L'OPCO travaille également aux côtés de Pôle Emploi et des territoires pour le sourcing des futurs apprentis, dans le cadre de l'EDEC filière « Grands événements Culturels et Sportifs » *(voir page 34)*.

Amélie Duarte
Conseillère Emploi-Formation
/ Clermont-Ferrand

–

Après des études universitaires dans le domaine du sport et une première expérience professionnelle au sein du Comité Auvergne de Rugby, Amélie rejoint l'OPCA Agefos PME puis Uniformation où elle se spécialise dans le domaine sportif. Elle rejoint l'Afdas en juillet 2019 dans la foulée de l'adhésion de la branche du sport à l'OPCO.

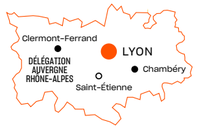

© Joël Damasse / Interlinks image

Innovation : l'AFEST, c'est aussi pour les TPE-PME !

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » élargit et assouplit la définition de l'action de formation professionnelle, en reconnaissant notamment l'action de formation en situation de travail (AFEST). Cette modalité pédagogique permet à un salarié d'être formé sur son poste de travail par ses pairs, chargés de l'accompagner et de lui transmettre leurs compétences. Reste que la mise en œuvre d'une AFEST prévoit un cahier des charges exigeant : analyse de l'activité de travail pour, le cas échéant, l'adapter à des fins pédagogiques ; désignation préalable d'un référent AFEST pouvant exercer une fonction tutorale, mise en place de phases réflexives distinctes des mises en situation de travail, évaluations spécifiques des acquis de la formation qui jalonnent ou concluent l'action… Si les grandes entreprises disposent de référentiels de compétences et des ressources nécessaires pour respecter ces obligations fixées par décret, il en va tout autrement pour les TPE et PME. D'où le souhait de l'Afdas et des partenaires sociaux de lancer, fin 2019, à titre expérimental, un appui-conseil AFEST dans le cadre de l'EDEC national Culture, Création, Communication, Sport et Télécoms *(voir page 33)*. Accessible aux entreprises de moins de 250 salariés, il procure à l'adhérent l'accompagnement d'un expert pour concevoir un parcours comprenant la modalité AFEST. Comme pour les autres appuis-conseils, cette prestation d'accompagnement est prise en charge en totalité par l'Afdas pour les entreprises de moins de 50 salariés et en partie pour celles de moins de 250 salariés.

Le contrat pro expérimental : l'alternance sur mesure est lancée

Identique au contrat de professionnalisation dans ses modalités et destiné au même public, ce nouveau dispositif, lancé jusqu'à fin 2021 à titre expérimental pour trois ans, a pour but de construire un parcours en alternance, individualisé et sur mesure, pour un collaborateur qui a besoin d'acquérir des compétences complémentaires. À la différence d'un contrat « pro » classique, la formation ne doit pas forcément viser une classification reconnue par la convention collective, un diplôme, un titre ou une certification de qualification professionnelle. Et le parcours de formation obéit à un référentiel défini par l'employeur et le salarié avec l'appui de l'OPCO, qui doit également le valider en fonction des compétences à acquérir et en veillant à l'équilibre entre l'enseignement théorique et pratique. Enfin, la formation, d'une durée minimum de 150 heures, peut intégrer différentes modalités pédagogiques (présentiel, digital, situation de travail…). Les promesses de ce nouveau dispositif ont déjà convaincu des adhérents de l'Afdas comme Orange, l'Opéra de Paris ou le Groupe Arkose (murs d'escalade), qui ne trouvaient dans le RNCP aucun titre adapté à leurs besoins. Les équipes de l'OPCO les ont accompagnés en 2019 dans le montage de leur projet, notamment pour définir les grilles de compétences à acquérir.

PERSPECTIVES 2020

Croissance

+ 10 % de contrats d'apprentissage et + 5 % de contrats de professionnalisation par an : c'est l'objectif que s'est fixé l'Afdas à partir de 2020.

Allô TPE Alternance

Afin de favoriser le recours à l'alternance dans les TPE de ses secteurs d'activité, l'Afdas a lancé en septembre 2020 « Allô TPE Alternance ». Cette plateforme téléphonique, qui mobilise dix conseillers Emploi-Formation de l'Afdas spécialement formés aux problématiques de l'alternance dans les petites entreprises, vise à répondre à toutes les questions que se posent les dirigeants de TPE sur les différents contrats : durée des formations, organisation de l'alternance, période d'essai, rémunération des alternants, coûts et financements, différences entre l'apprentissage et le contrat de professionnalisation… En informant mieux en amont les entreprises, l'objectif est également d'éviter les échecs rencontrés chaque année par certaines d'entre elles en raison, le plus souvent, d'une méconnaissance du fonctionnement de l'alternance.

Sécurité

Pour sécuriser le parcours des alternants, de l'orientation au placement dans l'emploi à l'issue du contrat, une réflexion a été lancée par l'Afdas. Les pistes à l'étude portent sur la manière de maîtriser les risques de rupture en début de contrat et sur le placement à l'issue du parcours pour une insertion dans un des secteurs de l'Afdas au nom de la cohérence des secteurs.

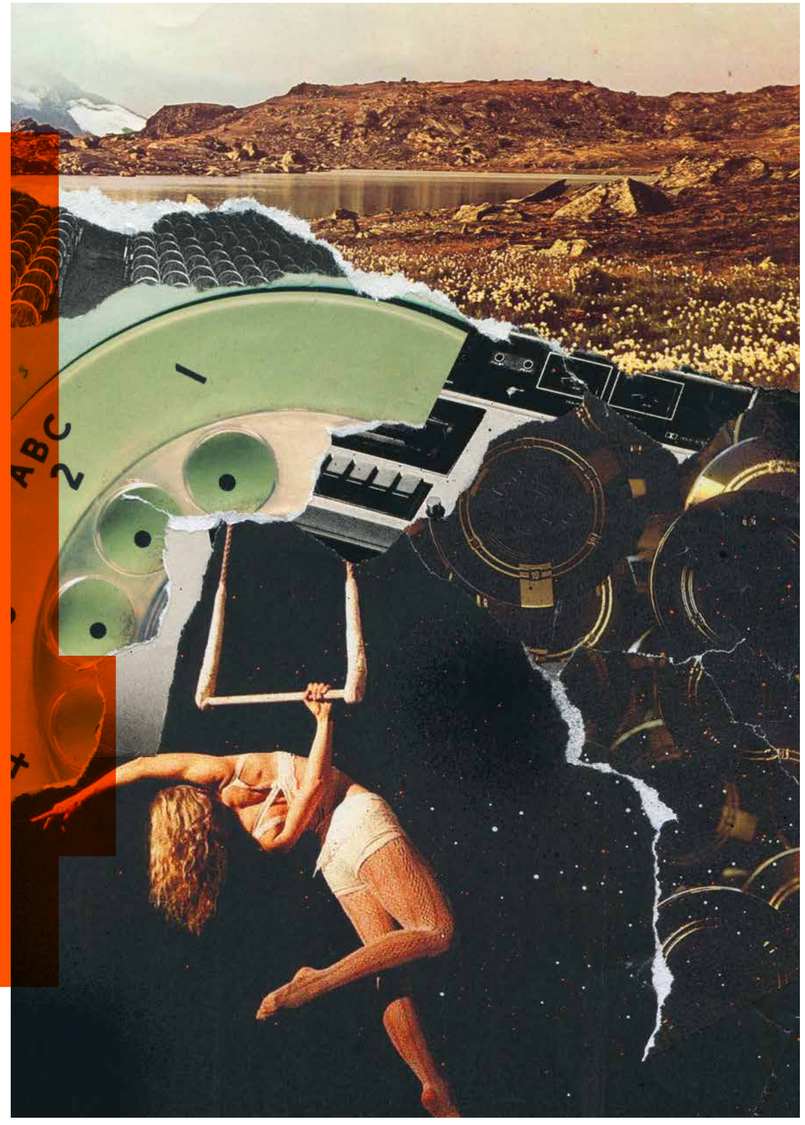

4 PLUS D'APPUI AUX BRANCHES

Mieux anticiper les **besoins en compétences** de demain et construire dès aujourd'hui les **certifications** qui attireront les candidats, sécuriseront le parcours des salariés et permettront aux entreprises de **s'adapter aux mutations** de leur secteur. Pour répondre à cette demande de plus en plus forte des branches, l'Afdas s'est donné les moyens en 2019 de mieux les accompagner dans leur **stratégie emploi-formation**. Il s'est mobilisé plus que jamais pour **satisfaire les attentes des partenaires sociaux** de chacune des 44 branches qui l'ont choisi.

Une observation et une documentation de l'emploi au service de la GPEC

La loi du 5 septembre 2018 fixe l'objectif aux OPCO « d'apporter un appui technique aux branches adhérentes pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ». Une mission dans laquelle l'Afdas s'est engagé depuis de nombreuses années au travers des travaux d'observation et de documentation de l'emploi que lui ont confiés les branches. L'année 2019 le démontre avec la publication de nouvelles études dont certaines présentant une dimension prospective. C'est, par exemple, le cas du contrat d'études prospectives de la branche publicité, financé par l'Afdas et les ministères du Travail et de la Culture dans le cadre de l'EDEC Culture, Création, Communication (*voir page 33*), publié en novembre 2019. Cette étude propose un état des lieux socio-économique et une réflexion prospective, qualitative et quantitative du secteur de la publicité ; et ce afin d'accompagner les acteurs du secteur à l'horizon 2022 dans leur adaptation à l'évolution rapide des métiers et proposer des actions adaptées au niveau de la branche. Les travaux mettent notamment en évidence la perspective d'une transformation des métiers, avec une publicité encore plus digitalisée, ciblée, interactive et responsable. Ils soulignent aussi l'identification de nouvelles compétences à intégrer (data, digitalisation, réseaux sociaux, RSE…) et de nouveaux métiers. Le même mois, avec le soutien de l'Afdas, le rapport de la branche professionnelle des espaces de loisirs, d'attractions et culturels a été publié. Il prévoit une poursuite de la croissance de l'emploi dans les années à venir, ainsi que des recompositions de l'activité nécessitant une montée en compétence du cœur de métier. Au cours de l'année, l'OPCO a également mis à jour *Profession Journaliste*, le portrait statistique de la population des journalistes détenteurs de la carte professionnelle. Enfin, l'Afdas a initié son travail d'observation et de documentation avec les nouvelles branches de son périmètre, comme en témoigne la parution, en octobre 2019, du portrait statistique du secteur du golf. Autant d'outils qui orientent les politiques d'emploi et de formation des branches mais aussi éclairent leurs entreprises dans leur politique RH et aident les jeunes et les salariés à s'orienter et gérer leur parcours professionnel.

Portraits de territoire : l'album photo au complet !

En 2017, l'Afdas avait initié une nouvelle approche des questions emploi-formation à l'échelle des territoires en lançant des études d'analyse des métiers, des emplois et des entreprises de l'ensemble des secteurs du champ de l'Afdas. Objectif : aider les branches et tous les acteurs à mieux piloter les politiques locales. Après de premières publications en 2018, le département Observation et Prospectives de l'Emploi de l'OPCO a lancé en 2019 les « Portraits de territoire » de cinq autres régions (Bretagne, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Occitanie), achevant ainsi « la collection » de cet outil qui couvre désormais l'ensemble des régions sur le périmètre des dix secteurs « historiques » de l'Afdas. Pour aller plus loin dans cette démarche d'analyse territoriale, l'Afdas a également lancé la réalisation de portraits de territoire dédiés à des zones d'emploi remarquables où ses secteurs d'activité sont particulièrement dynamiques. Un premier portrait dédié à la Charente et aux activités du cinéma d'animation, du graphisme et de la culture a ainsi été dressé et a été révélé lors des Rencontres Animation Formation d'Angoulême en novembre 2019. Enfin, les équipes de l'Afdas ont également lancé des premiers travaux (qui ont été retardés en 2020 en raison de la crise sanitaire) pour intégrer les nouvelles branches dans les portraits de territoire. La publication de ces portraits enrichis aura lieu en 2021.

Interbranche : l'union fait la force

Depuis 2015, l'Afdas a mis en place une plateforme d'échange entre les différentes CPNEF composant le périmètre paritaire « historique » de l'Afdas. Une démarche qui s'est concrétisée par des chantiers autour de la production standardisée de données, des études croisées sur l'évolution des métiers dans les industries créatives et récréatives ou des projets de création de certification communes. Plutôt informel, ce précédent a inspiré fortement l'organisation politique de l'Afdas dans le cadre de son agrément en tant qu'OPCO, avec l'adoption de nouveaux statuts institutionnalisant la collaboration interbranche comme fondement de son fonctionnement. Au-delà des fonctions régaliennes, la collaboration interbranche a aussi vocation à structurer des projets innovants en matière de développement des compétences pour les publics prioritaires, d'inclusion (notamment en réponse aux appels à projets PIC) ou de transition énergétique (dans les festivals, sur les tournages ou les grands événements). Un objectif pour lequel la documentation de l'emploi déjà disponible, notamment dans une logique comparée, sera très précieuse, vu la cohérence du nouveau périmètre de l'OPCO. Au cours des derniers mois, cette dynamique interbranche s'est accélérée avec, par exemple, l'intégration du sport et du tourisme à l'EDEC Culture, Création, Communication *(voir page ci-contre)*, le lancement en 2020 d'un nouvel EDEC dédié aux grands événements et réunissant plusieurs branches, ou encore d'une étude sur l'impact de l'évolution des grandes tendances de consommation sur l'emploi dans la totalité des 14 secteurs couverts par l'OPCO.

EDEC 3CST : plus de 4,6 M€ pour financer les projets emploi/compétences des branches

Le périmètre de l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) Culture, Création et Communication, signé en 2018 dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), a été élargi fin 2019 aux nouvelles branches qui avaient rejoint l'Afdas le 1er avril. Ainsi, toutes les branches, à l'exception des télécoms, bénéficient désormais de cet outil qui finance de nombreux projets destinés à accompagner le développement des compétences dans les secteurs de l'OPCO. À cette occasion, l'EDEC (rebaptisé « EDEC Culture, Création, Communication, Sport et Tourisme – 3CST ») a vu son budget, financé à parts égales par l'État et l'Afdas, passer de 3,2 M€ à 4,674 M€. Et sa durée a été prolongée d'un an, jusqu'au 31 mars 2022. Structuré autour de quatre grands axes (offre de formation et certification, accompagnement des TPE-PME, sécurisation des parcours professionnels et attractivité de certains métiers, études prospectives et mise à jour des données existantes des branches), il a déjà subventionné dès 2019 des actions au profit des nouveaux secteurs dont notamment, le lancement de la cartographie des métiers du sport – une première dans la filière – ou l'accès des adhérents des nouvelles branches aux offres d'appui-conseil. Enfin, au-delà des projets propres à une branche (observatoire, notamment), les fonds de l'EDEC ont financé en 2019 de nouvelles offres interbranches comme l'appui-conseil digital ou l'appui-conseil AFEST *(voir pages 17 et 35)*. L'Afdas participe également aux côtés d'Akto à un EDEC en cours dédié au tourisme, dont bénéficient les branches casinos, hôtellerie de plein air, espaces de loisirs, organismes de tourisme et spectacle vivant, ainsi qu'à deux EDEC régionaux (ADEC), l'un en Bretagne dédié au tourisme et l'autre à La Réunion consacré au spectacle vivant.

© Laurent Weyl / Interlinks image

Lilas Lorieux
Conseillère Emploi-Formation Experte / Metz

–

Après un master en ingénierie de la formation en alternance, Lilas a occupé un poste de Chargée de Formation au siège d'une agence d'intérim. Elle a rejoint ensuite le département Télécoms d'OPCALIA à Paris, avant d'intégrer l'Afdas en juin 2019 et de participer à la création du bureau de Metz en septembre 2020 où elle est Conseillère Emploi-Formation Experte.

PERSPECTIVES 2020

EDEC

En 2020, l'EDEC Culture, Création, Communication, Sport et Tourisme s'enrichit de nouveaux projets-actions, dont, notamment le CQP expert en création numérique ; des projets de certification par la voie de la formation professionnelle dans l'édition, l'exploitation cinématographie et la distribution ; une cartographie d'une étude sur l'identification des besoins en compétences de la radiodiffusion en vue de créer des certifications ; un outil en ligne de cartographie des activités-responsabilités pour les organismes de tourisme ; un autodiagnostic de « Maturité d'un projet de création de certification professionnelle » pour les organismes de formation… Deux nouveaux appuis-conseils ont également été lancés : l'appui-conseil Rebondir spécial Covid-19 et un autre, construit avec la branche du sport, pour aider individuellement les sportifs et entraîneurs professionnels à se réorienter à la fin de leur carrière sportive.

Grands événements : 17 branches réunies et 1 filière dans un nouvel EDEC

En 2019, l'Afdas a préparé avec Akto, l'OPCO des métiers à forte intensité de main-d'œuvre, un nouvel EDEC dédié à la filière « Grands événements Culturels et Sportifs » qui a obtenu l'accord de l'État en juillet 2020 pour un démarrage au mois de septembre. Doté d'une enveloppe de 3 M€ (dont 1,5 M€ apportés par l'État et 1,5 M€ partagés à parts égales par les deux OPCO), ce programme réunit 17 branches différentes dont, côté Afdas, celles de l'audiovisuel, des organismes de tourisme, du spectacle vivant, du sport, des télécommunications, de la publicité, de la presse et des agences de presse. Autant de secteurs qui vont ensemble contribuer à la réussite de la Coupe du Monde de rugby de 2023, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 et de plusieurs compétitions mondiales accueillies par la France pour lui permettre de roder l'organisation des JO. Autant de rendez-vous qui s'ajoutent à tous les grands événements récurrents (festivals culturels, Tour de France, Roland-Garros, salons professionnels…) qui génèrent un large afflux de publics français et internationaux et auxquels participent de nombreux adhérents et publics particuliers de l'Afdas. Et autant de manifestations qui nécessitent l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de collaborateurs. Pour les seuls JO, on estime, par exemple, à 150 000 le nombre de salariés mobilisés auxquels s'ajouteront 50 000 bénévoles. De tels besoins exigent des branches de l'Afdas et d'Akto de mieux structurer leurs filières métiers, d'anticiper leurs besoins en compétences mais aussi de relever les enjeux d'attractivité des emplois auprès des jeunes publics ou de fidéliser les salariés dans la durée.

Lydia Puech
Conseillère Emploi-Formation Experte / Montpellier

–

Lydia Puech a rejoint l'Afdas en juillet 2019 en tant que Conseillère Emploi-Formation Experte. Elle occupait auparavant les mêmes fonctions au sein de l'OPCA Interprofessionnel OPCALIA, après avoir travaillé dans un cabinet de conseil et ingénierie de la formation.

© France Keyser / Interlinks image

Dans cet objectif, l'EDEC Grands événements s'organise autour de trois grands axes

• **Identifier, préparer, adapter et certifier** les compétences des acteurs de la filière.

• **Accompagner** les entreprises dans leurs recrutements et intégrer de nouveaux collaborateurs (notamment les publics éloignés de l'emploi) pour sécuriser les parcours.

• **Développer** l'attractivité et l'appartenance à la filière « Grands événements » au travers de la RSE et de la communication.

Ces trois objectifs sont rendus d'autant plus nécessaires que la crise sanitaire entraîne l'annulation ou le report de nombreux événements, ce qui risque de mettre au chômage de nombreux professionnels. La filière pourrait connaître, alors, une problématique de déficit de salariés et de perte de compétences dans ces secteurs. L'objet de l'EDEC est donc aussi d'amoindrir cette perte pour accompagner la filière dans son futur rebond économique.

L'Afdas certifié pour la certification

Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications, comme le demande la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » aux OPCO, représente pour l'Afdas un nouveau métier. D'où la décision de créer en 2019, au sein de la Direction de l'Innovation Sociale et de l'Ingénierie de Projet, un nouveau département dédié composé de quatre collaborateurs. Tous ont été formés à cette nouvelle expertise pour aider les branches à créer des CQP et des titres à finalité professionnelle. En plus de satisfaire l'attente du législateur, cette nouvelle mission vient avant tout répondre aux besoins des branches historiques de l'Afdas, peu enclines par le passé à investir cette activité de certification. Aujourd'hui, afin d'accompagner les mutations économiques et techniques qu'elles traversent, elles se trouvent face à la nécessité de produire au plus vite des parcours qui certifient des compétences en profonde évolution, quand elles ne sont pas complètement nouvelles. En outre, le développement de la certification est également stimulé par celui de l'apprentissage et de l'alternance.

Innovation : un CQP associant e-learning et AFEST

–

Après des travaux tout au long de l'année 2019, la CPNEF de la branche audiovisuel et le département d'Ingénierie Pédagogique de l'Afdas ont lancé en 2020 une expérimentation d'hybridation des méthodes pédagogiques dans le cadre du CQP expert technique en création numérique. À la clé, une ingénierie inédite, combinant e-learning, formation en présentiel AFEST (action de formation en situation de travail) et alternance (contrat de professionnalisation) qui permet au stagiaire d'effectuer 100 % de sa formation dans un cadre professionnel.

© France Keyser / Interlinks image

Cyril Julien
Conseiller Emploi-Formation Expert / Marseille

–

Après 15 ans au service du spectacle vivant qui l'ont amené à créer un parcours de formation sur le métier de chargé de production, Cyril Julien intègre l'Afdas en 2014 comme Assistant Formation polyvalent avant de devenir Conseiller Emploi-Formation en 2016 pour accompagner les entreprises de la région PACA. Il est aujourd'hui Conseiller Emploi-Formation Expert.

chiffres clés :

Accompagnement des branches dans la certification : des objectifs ambitieux

25
dossiers suivis et aboutis en 2020

30
en 2021

35
en 2022

re

Le mot de Thierry Teboul, Directeur Général de l'Afdas

Contrat rempli ! La mobilisation du conseil d'administration, des partenaires sociaux et des équipes nous a permis de **nous installer dans le nouveau paysage de la formation professionnelle** créé par la loi Avenir. Notre champ d'intervention s'est ouvert à de **nouveaux secteurs d'activité** cohérents avec ceux de nos branches historiques. L'agrément par l'État a démontré **notre capacité à remplir les trois fonctions régaliennes confiées aux OPCO** que sont le développement de l'alternance, celui de la formation dans les TPE-PME et l'appui aux branches en matière de GPEC et de certification. Autant de missions pour lesquelles nous avons lancé et déployé de **nombreux projets et actions tout au long de l'année 2019**. L'Afdas a également su répondre à la demande de services de proximité du législateur en se donnant les moyens d'être **plus proche des adhérents et des territoires** en réorganisant son réseau. 2019 nous a aussi permis de mesurer le chemin parcouru depuis la précédente réforme, avec, d'année en année, **plus de collecte, plus de formations, plus d'alternants.**

2020 aurait dû être la première année de plein exercice sur notre nouveau périmètre, dans une approche de capitalisation et de poursuite de la dynamique engagée. Mais la crise sanitaire et économique est venue freiner cet élan en raison de ses impacts sur tout l'écosystème. À commencer, d'abord et avant tout, par nos adhérents et leurs

bon

salariés au chômage partiel comme par nos publics particuliers intermittents et artistes-auteurs. Nos champs (tourisme, sport, loisirs, culture, spectacle vivant…), comme tous les secteurs qui ont un rapport au public, sont extrêmement touchés, avec des situations très difficiles pour les intermittents, les artistes-auteurs, les journalistes pigistes ou les saisonniers du tourisme. **De nombreuses formations ont été reportées ou annulées.** Et les fonds que nous gérons vont nécessairement baisser en 2021.

Pour autant, si difficile qu'elle soit, **2020 ne sera pas une année blanche** ni pour la formation dans nos secteurs ni pour l'installation de l'OPCO dans ses nouvelles missions. Malgré des conditions compliquées comme en ont connu toutes les entreprises – le confinement, le télétravail, l'aménagement des horaires, une communication dégradée avec nos publics et partenaires – nous avons essayé de **répondre du mieux possible aux attentes de nos parties prenantes.** Cela, sans y parvenir complètement en raison du caractère

© Peter Allan / Interlinks image

dir.

brutal et inédit de cette crise à laquelle nous n'étions pas préparés, comme beaucoup. La qualité du service s'en est trouvée impactée, nous obligeant, depuis, à **redoubler d'efforts** pour regagner la confiance de ceux qui ont le plus souffert de cette situation.

Tout en assurant le plus possible la continuité du service en mode dégradé, nous avons aussi essayé **« d'inventer la formation qui va avec » le Covid-19** alors qu'on sait qu'il faudra vivre encore de longs mois avec le virus. Trois exemples l'illustrent. Nous avons contracté avec les Direccte pour **accompagner le déploiement du FNE Formation** qui a permis à nos adhérents de mettre à profit les périodes d'activité réduite de leurs salariés. Très tôt, nous avons **sélectionné et référencé de nouvelles formations à distance** permettant de continuer à se former pendant et après le confinement. Et nous avons aussi **accompagné nos secteurs pour réussir le redémarrage de leur activité, avec un nouvel appui-conseil** dédié ou des formations consacrées à la sécurité sanitaire des établissements recevant du public, comme les théâtres, les cinémas, les campings ou les casinos.

Plus largement, notre objectif a été, et le reste toujours depuis mars 2020, de **tout faire pour éviter un coup de frein brutal de la formation et du développement de l'apprentissage.** C'est pour nous une ambition autant qu'une obligation, à l'heure où tous nos secteurs doivent s'adapter à des mutations économiques majeures, mais aussi accompagner l'émergence de nouveaux modèles de création, diffusion ou de production. Et malgré la période d'incertitude qui reste devant nous, toutes nos équipes ne cessent de **se mobiliser pour apporter toujours plus de conseil et de services de proximité aux branches, aux adhérents – de la TPE aux grands groupes – et aux publics particuliers.** Avec une ferme intention : les accompagner encore davantage dans leurs projets compétences et donc dans la sauvegarde d'emplois qu'aucune crise n'avait jusqu'ici autant fragilisés.

L'AFDAS EN CHIFFRES

Les adhérents et ayants droit

Nos adhérents en 2019

Répartition des entreprises cotisantes par branche

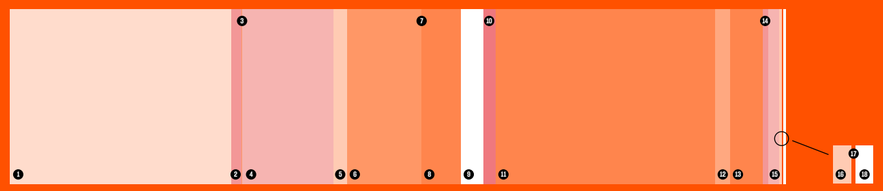

1. Spectacle vivant **17 470**
2. Exploitation cinématographique **780**
3. Distribution de films **130**
4. Audiovisuel **7 170**
5. Édition phonographique **1 100**
6. Publicité **5 853**
7. Distribution directe **40**
8. Loisirs **3 114**
9. Presse écrite et agences de presse **1 773**
10. Édition du livre **940**
11. Sport **17 378**
12. Organismes de tourisme **1 167**
13. Hôtellerie de plein air **2 639**
14. Golf **414**
15. Télécoms **847**
16. Casinos **234**
17. Mannequins **58**
18. Divers **220**

Entreprises cotisantes de l'Afdas* :

61 327

* Hors Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO).

Répartition des entreprises cotisantes sur le territoire et par effectif

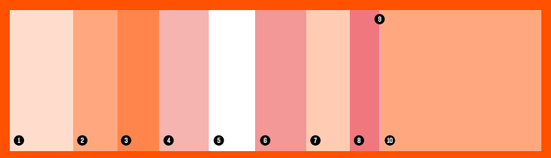

1. Auvergne-Rhône-Alpes **7 251**
2. Centre Ouest **5 047**
3. Grand Est - Bourgogne-Franche-Comté **4 900**
4. Hauts-de-France - Normandie - Île de La Réunion **5 740**
5. Nouvelle-Aquitaine **5 370**
6. Occitanie **5 908**
7. Provence-Alpes - Côte d'Azur - Corse **5 000**
8. Pays de la Loire **3 359**
9. DOM **267**
10. Île-de-France **18 485**

Moins de 11 salariés et employant uniquement des intermittents	55 545
11 à 49 salariés	4 721
50 à 249 salariés	896
250 salariés et plus	165

242 820 salariés intermittents

(Source : Caisse des congés spectacles)

506 818 salariés permanents

Répartition des salariés permanents par branche

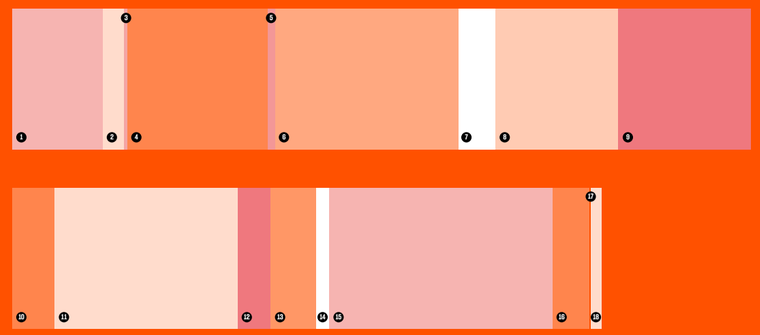

1. Spectacle vivant **34 529**
2. Exploitation cinématographique **7 953**
3. Distribution de films **1 361**
4. Audiovisuel **53 614**
5. Édition phonographique **2 794**
6. Publicité **69 937**
7. Distribution directe **14 214**
8. Loisirs **46 842**
9. Presse écrite et agences de presse **50 681**
10. Édition du livre **15 890**
11. Sport **70 260**
12. Organismes de tourisme **12 238**
13. Hôtellerie de plein air **17 737**
14. Golf **4 740**
15. Télécoms **85 399**
16. Casinos **13 907**
17. Mannequins **620**
18. Divers **4 102**

La collecte OPCO

L'OPCO Afdas : mission accomplie en 2019

Répartition de la collecte OPCO par type de contribution (M€)

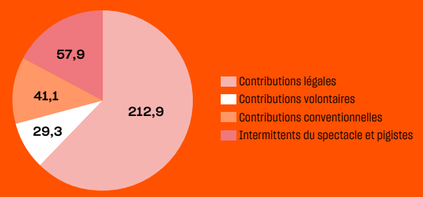

Collecte* de l'OPCO en 2019 :

* Collecte légale, conventionnelle et versements volontaires.

341,2 M€

soit

97,5 %

de la collecte globale de l'Afdas

L'AFDAS EN CHIFFRES

Les ressources OPCO

Ressources par dispositif en volume (professionnalisation, plan de formation, CPF) et contribution France Compétences

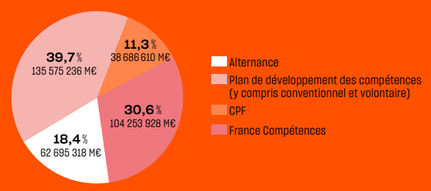

Contributions collectées au titre de l'OPCO réparties par effectif d'entreprise

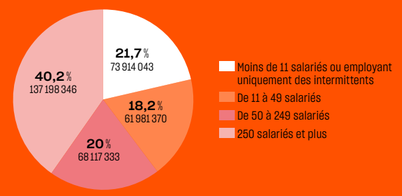

Salariés permanents ayant obtenu une formation : 106 089

Contributions collectées au titre de l'OPCO réparties par secteur d'activité

Spectacle vivant	11,6 %
Exploitation cinématographique	0,9 %
Distribution de films	0,3 %
Audiovisuel	19,9 %
Édition phonographique	0,5 %
Publicité	13 %

Distribution directe	1,1 %
Loisirs	6,1 %
Presse écrite et agences de presse	9,5 %
Édition du livre	2,4 %
Sport	11,7 %
Organismes de tourisme	1,5 %

Hôtellerie de plein air	1,8 %
Golf	0,4 %
Télécoms	15,5 %
Casinos	1,4 %
Mannequins	0,2 %
Divers	2,1 %

Les dépenses OPCO

Dépenses de formation de l'OPCO	363 M€
Actions de formation	176 410
Taux d'accès à la formation en 2019 des salariés permanents	21,1 %

Répartition des stagiaires de la formation

Salariés permanents ayant obtenu une formation	171 419
Intermittents formés	16 355

Dépenses de formation de l'OPCA par régime (M€)

Alternance	136 579 327 €
Plan de formation	180 148 616 €
CPF	46 358 453 €

Nombre d'actions par dispositif

Plan de formation	140 051
Contrats d'apprentissage	1 282
Contrats de professionnalisation	11 625
Pro-A	11
POEC	1 233
Tutorat dont fonction tutorale	3 277
Compte personnel de formation	12 813
Non ayants droit	86
Fonds des auteurs	4 991

À RETENIR

39 % des CPF conduisent à une certification linguistique.

45 % des CPF sont réalisés hors temps de travail, ce qui démontre une bonne appropriation du dispositif par les salariés permanents.

Les observatoires des métiers

La connaissance des métiers et des besoins en compétences au service de l'évolution des professions. L'Afdas consacre un montant de sa collecte, négocié avec sa tutelle, au fonctionnement des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) : cartographie des métiers, étude de faisabilité de certification, analyse de l'évolution des métiers constituent des ressources documentaires indispensables à l'élaboration des politiques de formation des branches.

1 103 175 € Dépenses des Observatoires et des études et recherches en 2019

LES OBSERVATOIRES EN 2019

Budget brut des observatoires	935 355 €
Budget brut des études et recherches	626 315 €
Dont plateforme interbranches	313 157 €

LES OBSERVATOIRES EN 2020

Budget brut des observatoires	995 355 €
Budget brut des études et recherches	755 011 €
Dont plateforme interbranches	377 506 €

Plus de CEP

2019	
1er niveau (accueil individualisé)	2 404
2e niveau (conseil personnalisé)	390
3e niveau (accompagnement dans la mise en œuvre du projet)	385

2 832 bénéficiaires du CEP

En synthèse

Collecte FPC (collecte sur masses salariales n-1)

2019	341,2 M€	+ 53 %
2018	222,9 M€	

Nombre d'actions financées

2019	176 410	+ 11 %
2018	159 023	

Taux d'accès à la formation des salariés permanents*

2019	19,6 %	- 10 pts
2018	30 %	

* Calcul au regard des actions gérées par l'Afdas.

Les ressources des artistes-auteurs

Artistes-auteurs : une appétence pour la formation de plus en plus marquée !

Répartition des contributions en M€

	2018	2019
AGESSA	5,5 M€	1,7 M€
Maison des Artistes	3,2 M€	3 M€
SPRD	0,8 M€	4 M€
TOTAL	9,5 M€	8,7 M€

Dépenses de formation des artistes-auteurs

	2018	2019
Dépenses de formation	12,4 M€	10,1 M€
Artistes-auteurs formés	3 827	3 893
Actions de formation réalisées	5 057	4 991

Depuis 2013, les artistes-auteurs ont accès à la formation et bénéficient d'une offre riche et adaptée à leurs besoins.

Contribution totale des artistes-auteurs en 2019 :

8,7 M€

L'AFDAS EN CHIFFRES

La proximité

En 2019, l'Afdas étend son implantation dans les territoires avec l'ouverture de nouveaux bureaux de proximité.

1
siège social à Paris

12
délégations régionales

7
bureaux à Nantes, Toulouse, Rouen, Orléans, Montpellier, Caen, Clermont-Ferrand et présence dans les Dom

Toujours plus proches… par nos activités

En 2019, l'Afdas confirme son action sur le terrain pour satisfaire les besoins de ses ayants droit.

177
permanences ou réunions collectives en extérieur

111 487
demandes de formation, tous dispositifs confondus, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2018

Les partenariats institutionnels : confiance et intérêts convergents

Une relation de confiance s'est construite avec les partenaires financiers au fil des années. Les subventions mobilisées par l'Afdas constituent des ressources complémentaires en faveur de ses publics. Ces ressources permettent d'accompagner les entreprises, chacune différente de par son activité, son territoire d'implantation, son histoire, ses valeurs et sa culture, pour un montant de 36,5 M€ péréquation incluse.

La satisfaction des ayants droit, l'autre préoccupation…

Des enquêtes annuelles visent à évaluer la satisfaction des bénéficiaires sur la qualité de service de l'Afdas, la qualité de la formation et son impact.

8
enquêtes réalisées en 2019 dans les délégations régionales

Taux de satisfaction pour les bénéficiaires du CEP ayant répondu à notre enquête :
98 %

Satisfaction du service assuré par les conseillers CEP :
95 %

SATISFACTION CIF
/
Satisfaction globale vis-à-vis de leur formation :
80 %

Obtention du diplôme :
91 %

L'expertise

Toujours plus experts… de l'accès à la formation

L'Afdas a référencé près de : **1 070** formations à tarifs négociés sur l'ensemble des territoires

DONT **560** en Île-de-France

L'engagement

LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)

/

Réservée aux demandeurs d'emploi, la POEC leur permet de suivre une formation sur mesure, le plus souvent certifiante, pour acquérir les compétences indispensables à leur embauche dans une entreprise identifiée, et ainsi sécuriser leur parcours professionnel.

En 2019,
le nombre de stagiaires était de :
1 233

À RETENIR

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

/

Le conseil d'administration de l'Afdas a décidé de soutenir les entreprises qui embauchent des jeunes en alternance grâce à un fonds de soutien spécifique, « Coup de Pouce Alternance ». C'est ainsi **1 273 068** € qui ont permis d'assurer une meilleure prise en charge du parcours de formation de plus de **860** jeunes dans le cadre de contrats de professionnalisation. L'Afdas a financé ainsi près de **11 625** contrats de professionnalisation, dont **52** % pour les demandeurs d'emploi. **21** % de ces demandeurs d'emploi avaient plus de 26 ans.

Conseil d'administration

Collège « employeurs »

EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE ET DISTRIBUTION DE FILMS

Agathe de FOUCHER
(suppléante Maïlis BONNEAU)
Fédération Nationale des Distributeurs de Films

AUDIOVISUEL

Valérie LEPINE
(suppléante Nadia MATHERN)
Union des Producteurs de Cinéma – UPC

François CAILLE
(suppléante Louise LEBECQ)
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle – USPA

Jean-Yves MIRSKI
(suppléante SNEP Émilie TREBOUVIL)
Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia – FICAM

Guillaume GRONIER
(suppléante Cécile MONTHIERS)
Association des Chaînes Conventionnées Éditrices de Services – ACCES

Emmanuel BOUTTERIN
(suppléant SIRTI Kevin MOIGNOUX)
Syndicat National des Radios Libres – SNRL

SPECTACLE VIVANT

Isabelle GENTILHOMME
(suppléante Malika SEGUINEAU-PRODISS)
Syndicat National du Théâtre Privé – SNDTP

Philippe CHAPELON
(suppléante Laurence RAOUL – SNSP)
Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacle – SNES

Philippe GRIMM
(suppléante Aurélie FOUCHER-PROFEDIM)
Syndicat des Entreprises Artistiques et Culturelles – SYNDEAC

LOISIRS

Karine RAYNAUD
(suppléante Sophie HUBERSON)
Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels – SNELAC

PUBLICITÉ

Amélie CAYZAC,
(suppléante Marie-Pierre BORDET)
Association des Agences Conseils en Communication – AACC

Valérie SEGARD
(suppléant Stéphane DOTTELONDE)
Union des Médias et Supports Publicitaires – UMSP

DISTRIBUTION DIRECTE

Lionel WAWRZYNIAK
(Suppléante Katia MEDARD - AACC)
Syndicat de la Distribution Directe - SDD

PRESSE ÉCRITE ET AGENCES DE PRESSE

Rémi VINCENT
(suppléant Frédéric SIBILLE – FNPS)
Syndicat des Éditeurs de la Presse Magazine – SEPM

Yves BONNEFOY
(suppléante Cécile ROUVEYRAN – FFAP)
Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale – SPQR

ÉDITION

Axelle CHAMBOST
(suppléante Sophie Waldteufel – CSDEM)
Syndicat National de l'Édition – SNE

CASINOS

Sylvie BARRUCAND
(suppléant Benjamin CASTALDO – SDCMDF) Casinos de France

SPORT

Philippe DIALLO
(suppléante Patricia JARLOT)
Conseil Social du Mouvement Sportif – CoSMoS

Nicolas BARBEAU
(suppléante Gianluca MEREGALLI)
Conseil Social du Mouvement Sportif – CoSMoS

Laurent MARTINI
(suppléant Romain VIEVILLE)
Conseil Social du Mouvement Sportif – CoSMoS

TOURISME

Christophe MARCHAIS
(suppléant Rémi PESCHIER)
Tourisme et Territoires – FNOT

TÉLÉCOMS

Laurence BERTHONNEAU
(suppléant Thomas BRAYARD)
HumApp

Jean-Pierre CHARON
(suppléante Rozenn THOMAS)
HumApp

Jérôme FRERI
(suppléante Anne BOURGUIGNAT)
HumApp

Collège « salariés »

CGT-6

Angeline BARTH
(suppléant Rémi VANDER HEYM – FNSAC)
FNSAC-CGT

Pascal LEFEBVRE
(suppléant Frédéric SALGUES – FILPAC)
FNSAC-CGT

William MAUNIER
(suppléant Gaëtan GALLIER – FNSAC)
FNSAC-CGT

Fabien BEIERSDORFF
(suppléante Bouziane BRINI – FNSAC)
CGT-commerce

Didier LELLIS
(suppléante Chrystelle MAHIEU – FILPAC)
FILPAC-CGT

Emmanuel VIRE
(suppléante – Valérie DOIGNON SNJ-CGT)
SNJ-CGT

FO-3

Bernard ALLAIN
(suppléant Patrice SACQUEPEE – FO-LIVRE)
FO-com

Thierry NOLEVAL
(suppléant Yann POYET – SNEPAT)
FEC-FO

Jérôme ARGER LEFEVRE
(suppléante Carmelina FORMOND)
FASAP-FO

CGC-3

Didier LEBOUCHER
(suppléante Nadège BAGOT)
CFE-CGC (Inova)

Patrick BIHOREAU
(suppléant Jacques COMETS)
CFE-CGC (Inova)

Pierre-Alain DURAT
(suppléant Thierry JAVELLO)
CFE-CGC

SOLIDAIRE-3

Roseline ROY
SNJ

Mylène GIRARDEAU
SNJ

Laurent GÉRARD
SNJ

CFTC-3

Anne CHATAIN
(suppléant Hubert CAZENAVE)

Imane HARRAOUI

Damien MOUCHET

CFDT-6

Gilles BRUCHIER
(suppléant Denis PIRES)
F3C-CFDT

Christophe PAULY
(suppléant Pierre VANTORRE)
F3C-CFDT

Marie BUARD
(suppléante Martine PROSPER)
F3C-CFDT

René FONTANARAVA
(suppléant Nicolas-Guy FLORENNE)
F3C-CFDT

Rémi LOURDELLE
(suppléante Marion PELISSIE)
F3C-CFDT

Agnès LAHANA
(suppléante Françoise JARDOT)
CFDT Services

Nos implantations

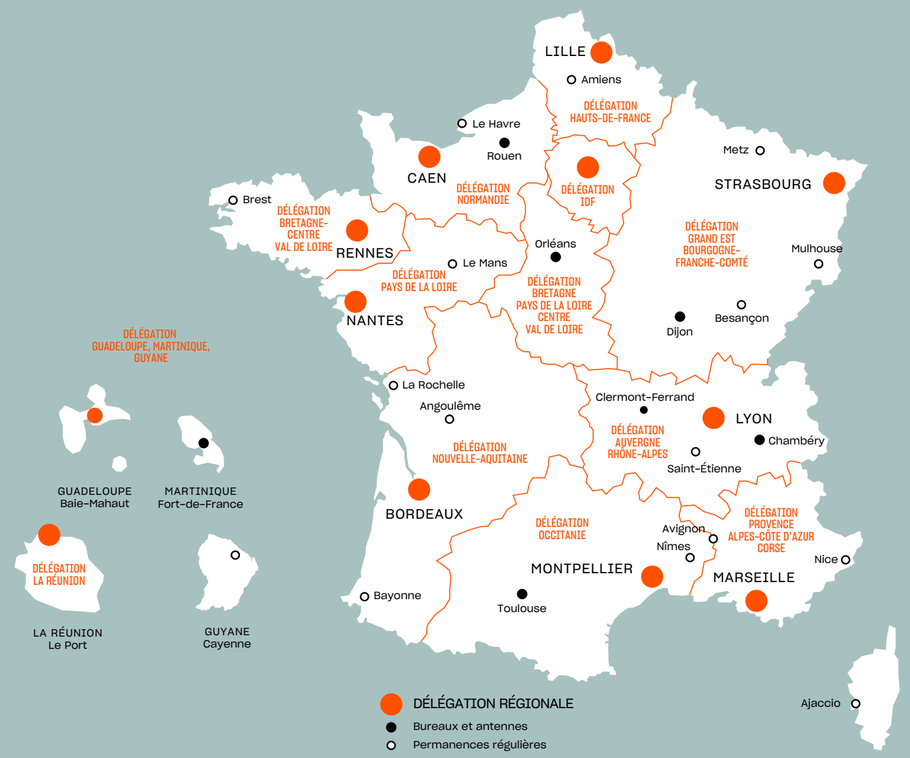

Une proximité renforcée avec les publics entreprises et particuliers sur tout le territoire

DÉLÉGATION HAUTS-DE-FRANCE
50 rue Gustave Delory
59000 Lille

DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE
66 rue Stendhal
75990 Paris
Cedex 20

DÉLÉGATION BRETAGNE-CENTRE VAL DE LOIRE
19 rue des Veyettes
35000 Rennes

BUREAU DE BREST
ABCDays
Centre d'affaires du Port
6 rue de Porstrein
Port de Commerce
29200 Brest

BUREAU D'ORLÉANS
Centre d'Affaires Regus
Orléans Coligny
4 passage de la Râpe
45000 Orléans

DÉLÉGATION PAYS DE LA LOIRE
Centre d'affaires Buro Club
2 rue de Crucy
44000 Nantes

DÉLÉGATION NORMANDIE
2 rue Jean Perrin
14460 Colombelles

BUREAU DE ROUEN
Regus 78 rue de Lessard
76100 Rouen

DÉLÉGATION GRAND-EST
8 rue Gustave Adolphe Hirn
67000 Strasbourg

BUREAU DE METZ
86 rue aux Arènes
57000 Metz

BUREAU DE DIJON
Maison des entreprises
6 allée André Bourland
21000 Dijon

DÉLÉGATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
40 boulevard de Dunkerque
2e étage BP71663
13566 Marseille Cedex 2

DÉLÉGATION OCCITANIE
Immeuble Le Thèbes
68 allée de Mycènes
34000 Montpellier

BUREAU DE TOULOUSE
59 allée Jean Jaurès
31000 Toulouse

DÉLÉGATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
56 rue Smith
69002 Lyon

BUREAU DE CLERMONT-FERRAND
28 rue Jean Claret
63000 Clermont-Ferrand

BUREAU DE CHAMBÉRY
Bâtiment C
229 rue Joseph Fontanet
73000 Chambéry

DÉLÉGATION NOUVELLE-AQUITAINE
Jardins de Gambetta, tour 2
74 rue Georges Bonnac
33000 Bordeaux

BUREAU DE BAYONNE
4 route de Pitoys
64600 Anglet

DÉLÉGATION DE L'ÎLE DE LA RÉUNION
Centre d'affaires de la SEMIR
ZAC 2000
16 rue Claude Chappe
97420 Le Port

DÉLÉGATION DE LA GUADELOUPE
Immeuble Simkel
Centre d'affaires Buro Club
3617 boulevard du Marquisat de Houelbourg
97122 Baie-Mahaut

BUREAU DE MARTINIQUE
Immeuble Équinoxes
Centre d'affaires BeBooster
12 rue des Arts et Métiers
97200 Fort-de-France

BUREAU DE GUYANE
Immeuble FAIC
1 avenue Gustave Charlery
route de Montabo
97300 Cayenne

Les chiffres du rapport d'activité 2019
sont produits par la Direction financière,
Département contrôle de gestion de l'Afdas.

+ **Directeur de publication** :
Thierry Teboul

+ **Rédaction** :
Antoine Masson

+ **Département contrôle de gestion** :
Sandra Gane, Thomas Gendre, Maureen Morel, Frédéric Rigaud

+ **Conception/Direction artistique** :
EPOKA

+ **Photomontages** :
Julien Langendorff

+ **Photographies** :
Interlinks image / © Peter Allan – © Sylvain Bouzat – © Joel Damasse – © Aude Sirvain – © Patric Durand – © France Keyser – © Laurent Weyl – © Aurelien Mahot

+ **Secrétariat de rédaction** :
Ellipse

+ **Impression** :
Stipa

afdas – 66, rue Stendhal – CS 32016 – 75990 Paris Cedex 20
Tél. : 01 44 78 39 39 – **www.afdas.com**

3COM0336-V02